



conseil de développement

PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER

GRANDLYON

« Penser et mettre en œuvre la mixité sociale comme outil du vivre ensemble »

Contribution du Conseil de développement
du Grand Lyon



Présentation, débat et adoption en Séance Plénière
du mardi 6 avril 2010



Auto-saisine du Conseil de développement,
septembre 2008



Contexte et méthodologie..... p. 4

- Contexte d'élaboration de la contributionp.4
- Etapes de travail.....p.5



Contribution p. 7

1. Promesses et limites du concept de mixité p.8

- 1.1. La mixité sociale, un concept en apparence consensuel qui s'avère équivoque dans la mise en œuvre p.8
- 1.2. La mixité sociale, comme refus de la ségrégation sociale p.9
- 1.3. La mixité sociale, révélateur des inégalités plus que réducteur de celles-ci p.9
- 1.4. La mixité sociale, condition non suffisante de la lutte contre la pauvreté..... p.10
- 1.5. La mixité sociale, de la coprésence au lien social p.10
- 1.6. Mixité sociale, différenciation et quête de l'entre-soi..... p.10
- 1.7. Les pièges ou dérives potentielles de la mixité sociale p.12

2. Les conditions pour « fabriquer » la mixité dans l'organisation spatiale du territoire, les politiques publiques de l'habitat et du foncier p.13

- 2.1. Une politique foncière ambitieuse qui favorise la mixité sociale p.13
- 2.2 ...et qui contribue à augmenter l'offre de logements sociaux et très sociaux..... p.14
- 2.3. Organiser la mixité en s'appuyant sur le partenariat public-privé et associatif, tant dans les programmes neufs que dans le parc de logements existant..... p.15
- 2.4. Au-delà du logement, penser l'aménagement de l'espace urbain pour favoriser le « vivre ensemble » p.16

3. « Faire vivre » la mixité : créer les conditions du vivre ensemble..... p.18

- 3.1. Lutter contre les préjugés : mieux connaître, faire connaître et valoriser les acteurs impliqués..... p.18
- 3.2. Le dialogue ne s'improvise pas : créer les conditions favorables au dialogue entre personnes différentes et entre personnes et institutions p.19
- 3.3. Faire vivre la mixité dans une diversité de lieux, et agir aux différentes échelles, de la proximité à l'échelle d'agglomération .. p.21
- 3.4. Donner les moyens de l'accompagnement social et humain et favoriser les actions de médiation p.23
- 3.5. « Faire avec » plutôt que « faire pour », s'engager collectivement et expérimenter !..... p.23

SOMMAIRE

3.6. Se réunir autour de projets motivants et valorisants	p.24
3.7. Construire le vivre ensemble dans la durée, en acceptant l'alternance de moments forts et de moments faibles	p.25



Annexes p.27

• Liste des participants à la Commission Solidarité et Cohésion sociale.....	p.28
• Annexe 2 - Lettre de M. Raymond TERRACHER, Vice-président délégué du SEPAL du 16 septembre 2008	p.31
• Annexe 3 - Une implantation, une architecture et des principes en faveur du vivre ensemble : le lycée Robert Doisneau de Vaulx-en-Velin	p.32
• Annexe 4 - Créer les conditions favorables au dialogue et « faire avec » plutôt que « faire pour » : les Universités Populaires d' ATD Quart Monde	p.33
• Annexe 5 - Une préparation longue, collective et dans les quartiers pour un événement de renommée internationale : la conception et la réalisation du Défilé de la Biennale de la Danse.....	p.34
• Annexe 6 - Le dialogue pour lutter contre les préjugés touchant les quartiers populaires et leurs habitants : le Collectif Parole de femmes Rhône-Alpes	p.35
• Annexe 7 - Quand la mixité sociale dérange les riverains par Jean-Paul Bourguès.....	p.36
• Annexe 8 - L'accompagnement social et humain pour aider les personnes à regagner leur autonomie : le Foyer Notre Dame des Sans Abri	p.37
• Annexe 9 - Écoute, considération et projet artistique, des premiers pas vers un vivre ensemble : le Train de Nuit.....	p.38
• Annexe 10 - Implantation judicieuse, rencontres sur le terrain, partenariats avec d'autres structures : le Centre Social de Caluire.....	p.39
• Annexe 11 - De l'accompagnement et du temps pour se reconstruire : les Maisons relais d'Habitat & Humanisme	p.40
• Annexe 12 - Épauler le réseau associatif local et expérimenter la mixité avec les jeunes : le Pôle Développement Local de Bioforce.....	p.41
• Annexe 13 - Un jardin associatif qui rayonne dans son quartier : l'Îlot d'Amaranthe, jardin partagé par l'association Brind'Guill.....	p.42
• Annexe 14 - Se former pour gérer et accompagner la mixité : l'expérience du centre de ressources des gardiens HLM de Vaulx-en-Velin - Contribution individuelle de B. Voisin	p.43
• Annexe 15 - Le rôle du travail et de l'emploi dans la mixité sociale - Contribution individuelle de P. Grandjean.....	p.45
• Annexe 16 - La Duchère... accompagner la rénovation urbaine - Contribution individuelle d'A. Bousquet	p.46
• Annexe 17 - Les médiathèques, espaces publics du lien social et creusets d'un savoir renouvelé Contribution individuelle de P. Bazin.....	p.47

La mixité sociale, un sujet vaste et complexe pour lequel le Conseil de développement a choisi de privilégier certains axes

Le Conseil de développement, saisi par les élus du SEPAL et du Grand Lyon dans le cadre de la concertation sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), a exprimé son adhésion dans ses contributions successives aux objectifs d'une « ville plus dense, plus mixte et plus verte ». Il s'interroge cependant, comme les élus, sur les conditions à réunir pour que cette orientation soit appropriée par l'ensemble des acteurs de la société civile et des citoyens, notamment pour ce qui concerne la mise en œuvre de l'objectif de mixité sociale¹.

La commission Solidarité & Cohésion sociale s'est consacrée à l'étude approfondie de cette question, et souhaite donc interpeller non seulement les collectivités (Grand Lyon, communes...), mais également d'autres acteurs partenaires ainsi que les citoyens, **sur les conditions à réunir pour « fabriquer » et « faire vivre » la mixité comme condition du vivre ensemble.**

Toutefois, cette contribution n'est pas une « injonction » à la mixité et l'approche est volontairement transversale et non exhaustive.

Le Conseil de développement est pleinement conscient que **la mixité ne va pas toujours de soi et se construit.** Elle est tout d'abord fortement influencée par **l'histoire du territoire.** Les quartiers les plus équilibrés sont souvent ceux ayant connu une histoire particulièrement riche.

La mixité repose ensuite sur **des volontés affirmées de prévention, d'éducation, d'ouverture à l'altérité ainsi que sur des actions concrètes, menées sur la durée.**

L'éducation, notamment le rôle de l'école, est bien évidemment un pilier essentiel de l'apprentissage de la reconnaissance et de la différence de l'autre : il s'agit même d'un préalable au vivre ensemble. Même si cet aspect n'a pu être traité de manière approfondie par la commission Solidarité & Cohésion sociale, le Conseil de développement en a pleinement conscience et souhaitait l'affirmer dans cette introduction.

Cette contribution est orientée sur les **conditions d'exercice du vivre ensemble** par les habitants de la ville aux différentes échelles de la vie quotidienne et non sur les conditions préalables.

Enfin, contrairement aux idées reçues, le Conseil de développement affirme que **la mixité concerne tous les quartiers,** les quartiers dits « sensibles » comme les autres.

La mixité sociale est un enrichissement pour tous et **concerne toutes les catégories sociales.** La contribution met l'accent sur les plus défavorisés car ce sont naturellement les plus touchés par la crise du vivre ensemble, mais les classes moyennes et plus aisées sont naturellement concernées.

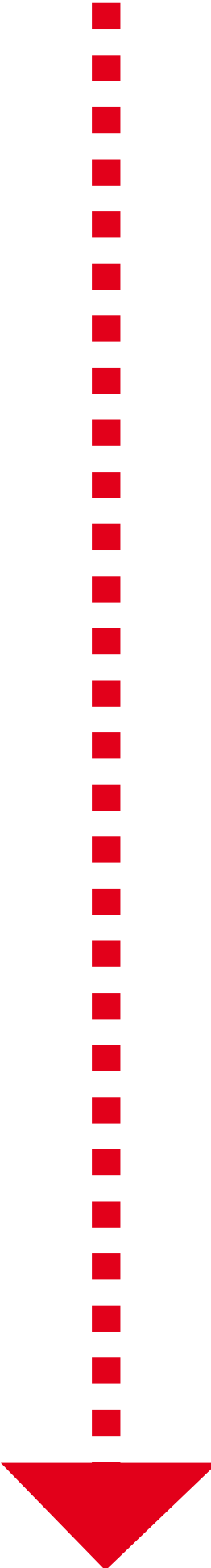
Une dernière précision s'impose avant la lecture de cette contribution : **vivre ensemble ne signifie pas vivre sans heurts,** mais vivre avec la capacité d'affronter ces heurts de manière civilisée et dans un esprit de fraternité. **La contribution présente le combat pour la mixité dans ses aspects positifs, sans pour autant nier les obstacles rencontrés.**

Le Conseil de développement considère que **promouvoir la mixité sociale est un enjeu de société** et s'est attaché à montrer qu'un ensemble de dispositions collectives et d'initiatives citoyennes permettrait de tendre vers cet objectif.



1. Lettre de Raymond Terracher, Vice-président délégué du SEPAL au Président du Conseil de développement en date du 16 septembre 2008 (cf annexe 1)

ÉTAPES DE TRAVAIL



L'étude de la notion de mixité s'est appuyée sur l'audition de nombreux intervenants permettant de **croiser les approches** (sociologique, urbanistique, culturelle...) et de faire **émerger de nouveaux chantiers de réflexion**, notamment en direction des absents du débat public et en pensant aux démarches favorisant un réel accès aux droits.

Le cheminement de la commission l'a d'abord conduite à aborder la mixité à travers la question du logement, rejoignant ainsi une compétence importante du Grand Lyon et une certaine expérience au sein même de la commission. La commission Solidarité & Cohésion sociale a en effet longuement travaillé sur la question du logement et rédigé une contribution «Alerte sur la crise du logement : une crise dont la gravité est sous-estimée, notamment dans sa dimension sociale» en 2008.

Dans la perspective de **l'élaboration de la contribution du Conseil de développement sur la mixité sociale**, plusieurs phases de travail se sont succédées :

- **le questionnement du concept ;**
- **l'analyse des moyens de « fabrication » de la mixité sociale dans l'espace urbain ;**
- **l'identification de conditions d'un « vivre ensemble » durable** compris comme un « vivre tous ensemble », et non seulement côte à côte à l'échelle de l'agglomération lyonnaise à partir d'**expériences concrètes** développées sur le territoire ;
- **l'élaboration collective de propositions ou recommandations**, à destination des élus comme des acteurs de la société civile. Car la mixité n'est pas seulement une question relevant de l'interpersonnel. **Les institutions ont un rôle à jouer pour sa mise en œuvre et pour l'assurance de sa permanence. Elles sont garantes du processus de vivre ensemble et ont un rôle de facilitateur.** Rappelons enfin qu'elles ont aussi un rôle fédérateur garant de l'intérêt général, de solidarité et de recherche de plus de justice sociale (lutte contre les inégalités et les discriminations).

La démarche de travail ayant commencé en 2008, 12 séances ont été consacrées au chantier « mixité sociale » et ont été nourries par l'audition de nombreux intervenants ainsi que par des expériences de terrain. En effet, le Conseil de développement s'est déplacé à plusieurs reprises dans l'agglomération pour découvrir ou mieux connaître **des expériences visant à lutter contre l'exclusion ou à favoriser le « vivre ensemble »**.

L'élaboration de la contribution s'est également appuyée sur la capitalisation des séances de travail de la commission Solidarité & Cohésion Sociale des saisons 2006-2007 et 2007-2008 où des thématiques connexes avaient abordé indirectement la question de la mixité. Ainsi les travaux de la commission Solidarité & Cohésion Sociale des saisons 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 ont été réexaminés avec l'objectif d'identifier **les « ingrédients » de la mixité, c'est-à-dire les conditions permettant de passer de la coprésence au vivre ensemble.**

ÉTAPES DE TRAVAIL

Plusieurs rencontres organisées en séance avaient été particulièrement riches d'enseignements pour la commission :

■ Chris Laroche (proviseur du Lycée Robert Doisneau de Vaulx-en-Velin) le 10 janvier 2007 ;

■ Roger Benguigui (président de la Licra Rhône-Alpes), Malik Berkani (membre d'Arcad) et Yazid Ikdoumi (directeur du Grand Projet de Ville de Vénissieux) le 12 décembre 2006 sur la question des discriminations ;

■ Roger Fauroux (auteur du rapport « la lutte contre les discriminations ethniques dans le domaine de l'emploi ») et André Gachet (responsable de l'ALPIL) le 6 mars 2007 ;

■ Babette Guyot et les membres d'ATD Quart Monde rencontrés dans le cadre de leurs Universités Populaires en avril 2007 et mars 2008 ;

■ Mourad Merzouki (chorégraphe du Défilé de la Biennale) le 7 février 2008 ;

■ le Collectif Paroles de femmes le 7 février 2008 ;

■ Cédric Polère (sociologue) et Marc Uhry (Fondation Abbé Pierre) le 24 mars 2009 ;

■ Patrice Tillet et Florence Galipot (ABC HLM / ALLIADE Habitat) le 20 avril 2009 ;

■ Jean-Jacques Argenson et Michel Bollon (PAC T ARIM du Rhône) le 5 mai 2009 ;

■ Anne Séveran Génovèse (Centre social de Caluire) le 27 mai 2009 ;

■ Bruno Voisin (sociologue et urbaniste à l'Agence d'urbanisme) et Jean-Paul Bourgès (Habitat et Humanisme) le 16 juin 2009 ;

■ Julie Thurière et Marine Gamon (Pôle développement local de Bioforce sur le plateau des Minguettes à Vénissieux) le 26 novembre 2009.

La commission était également allée sur le terrain en 2008 à la rencontre de personnes en difficulté bénéficiant d'actions d'accompagnement avec l'appui de bénévoles :

■ du Foyer Notre Dame des Sans Abri le 20 mars 2008 ;

■ du Train de Nuit du Secours catholique le 25 mars 2008 ;

■ de plusieurs maisons d'accueil d'Habitat et Humanisme le 11 avril 2008 ;

■ de l'association Brind'Guill, gérant le jardin partagé l'Îlot d'Amaranthe dans le quartier de la Guillotière le 16 décembre 2009.

Le premier semestre 2008 avait aussi été marqué par le Forum du 19 juin 2008 « Être mieux à l'écoute de personnes en difficultés absentes du débat public ».

**Contribution
du Conseil de développement**

1. Promesses et limites du concept de mixité

« Mixité : réunion de personnes, de collectivités, d'origines, de formations ou de catégories différentes » (Trésor de la langue française).

« La mixité sociale est à la fois un état : la cohabitation sur un même territoire de groupes sociaux aux caractéristiques diverses, et un processus : le fait de faciliter la cohabitation sur un même territoire de groupes divers par l'âge, la nationalité, le statut professionnel, les revenus afin d'avoir une répartition plus équilibrée des populations » (Aitec, 2007).

« On désigne par mixité sociale l'objectif d'une politique sociale visant, par l'élaboration des programmes de logement notamment, à faire coexister différentes classes sociales au sein d'une même unité urbaine » (Dictionnaire critique de l'habitat et du logement, Armand Colin, 2003).

1.1. La mixité sociale, un concept en apparence consensuel qui s'avère équivoque dans la mise en œuvre

D'apparence simple, la mixité est en réalité un concept difficile à définir car il renvoie à un ensemble de représentations, une vision du monde qui peuvent varier d'une société à une autre, ou même d'une personne à une autre. Il est aussi complexe à mettre en œuvre de manière satisfaisante car pour obtenir concrètement la mixité, on passe souvent par des formes de contraintes... En outre, il existe plusieurs manières éventuellement contradictoires de vivre la mixité : sa perception diffère selon les individus, les groupes et les institutions et selon les contextes. Généralement en France, on est prêt à accepter un haut niveau de mixité dans certains espaces publics comme les transports en commun, la rue ou les espaces commerciaux, alors qu'on refuse plus souvent une mixité importante dans son immeuble, ou à l'école, où se joue l'avenir de ses enfants.

L'acception la plus courante du terme considère la mixité comme la cohabitation dans un même espace de groupes sociaux aux caractéristiques diverses d'âge, de genre, de nationalité, d'origine ethnique, de statut professionnel, de niveau de ressources, d'état de santé, etc.

Le Conseil de développement rejoint cette vision et a choisi de considérer le terme mixité dans son sens le plus large, **c'est-à-dire incluant à la fois les différentes dimensions sociale, culturelle, ethnique, intergénérationnelle et de l'égalité homme-femme ainsi que les différentes échelles spatiales intéressant nos concitoyens : agglomération, commune, quartier, immeuble.**

Mais le concept de mixité peut porter en lui bien d'autres objectifs que la cohabitation pacifiée de groupes sociaux différents. En France, la mixité est souvent considérée comme une condition préalable à la concrétisation de valeurs d'ordre philosophique, humaniste, ou d'ordre politique. Elle renvoie à des débats alimentés par les travaux de sociologie urbaine dont voici un bref aperçu.

CONTRIBUTION

1.2. La mixité sociale, comme refus de la ségrégation sociale

Favoriser la mixité sociale dans les quartiers d'habitation est le principal levier activé par les politiques pour éviter la ségrégation sociale. Ce principe est même devenu une obligation pour les communes qui doivent disposer d'au moins 20 % de logements sociaux en vertu de la loi « Solidarité et renouvellement urbains » de 2000. Mais en renforçant ainsi la solidarité entre les villes et les communes, on peut voir aussi dans la volonté de développer la mixité non seulement le refus d'accepter les « ghettos », mais aussi un moyen d'assurer la paix sociale dans les quartiers, **en cherchant à équilibrer la répartition des populations les plus en difficulté sur l'ensemble du territoire urbain.**

La mixité, ou le mélange social, « résonne avec des valeurs républicaines fondamentales » pour reprendre l'expression d'Éric Charmes (maître de conférence à l'Institut français d'urbanisme) : l'égalité, l'intégration citoyenne, le refus du repli communautaire... C'est pourquoi, au-delà de la question de l'habitat, la mixité est à rechercher et décliner dans les politiques publiques touchant **des domaines aussi divers que l'école, l'emploi et la formation, l'aménagement de l'espace public, les transports, l'événementiel, le sport, la culture, les loisirs...** Pour chacun de ces domaines, **les questions de l'échelle à considérer** ainsi que la conciliation de la liberté individuelle et de l'imposition d'une norme se posent.

1.3. La mixité sociale, révélateur des inégalités plus que réducteur de celles-ci

Le principe de mixité est motivé par une volonté de favoriser l'égalité des chances entre individus et **entre groupes sociaux**. On reconnaît donc que le lieu de résidence et les interactions sociales qu'il conditionne peuvent influencer sur des destins individuels. Bien sûr, des parcours nous indiquent que ce lien de cause à effet n'est pas systématique, mais de manière générale, le déficit de mixité sociale réduirait l'égalité des chances, en favorisant par exemple la ségrégation scolaire.

En fait, **la mixité peut être vue comme une condition préalable mais pas suffisante à l'égalité des chances**. De nombreux exemples l'illustrent : il ne suffit pas qu'une entreprise ou qu'une collectivité soit mixte pour que le « plafond de verre » soit brisé et que les inégalités de carrière disparaissent, que le sexisme n'ait plus cours... Il ne suffit pas de réserver des places en classes préparatoires à des élèves issus des zones d'éducation prioritaire pour briser l'auto-censure des jeunes, pallier leur manque d'informations et rétablir l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur. Il ne suffit pas non plus d'installer des personnes en situation de pauvreté dans un quartier équilibré pour qu'ils soient bien accueillis et participent naturellement à la vie du quartier. **La connaissance mutuelle, les possibilités de dialogue et bien d'autres conditions (cf. partie 3) sont nécessaires pour que, petit à petit, la mixité accompagne ou favorise la recherche d'une plus grande égalité des chances.**

1.4. La mixité sociale, condition non suffisante de la lutte contre la pauvreté

La mixité est invoquée de manière récurrente et implicite dans les politiques urbaines comme moyen de réduire les injustices. La recherche de la mixité ne doit pas occulter, comme l'a souligné Marc Uhry dans son audition, d'autres combats nécessaires comme celui de la lutte contre la pauvreté. Mélanger les classes moyennes et les pauvres, dans les cités de banlieue ou dans les quartiers centraux, ne va pas régler automatiquement les problèmes de ceux qui n'ont pas de moyens suffisants, ne disposent pas d'emplois ou de logements convenables, sont en décrochage social, éducatif ou culturel ou sont victimes de discriminations.

La lutte contre l'exclusion et les inégalités appellent donc un spectre beaucoup plus large d'actions que la seule mixité.

1.5. La mixité sociale, de la coprésence au lien social

L'amalgame courant associant la mixité sociale (coprésence) à la diminution de la distance sociale n'est pas réellement validé par les enquêtes et travaux des chercheurs². **La coexistence locale d'individus et de groupes sociaux différents n'est pas systématiquement gage d'harmonie et de plus grande intégration sociale. En fait, la mixité ne présume pas de l'existence, ni de la nature des relations qui se nouent entre les individus et les groupes sociaux** : celles-ci peuvent varier, de fortes tensions à une véritable cohabitation (coprésence avec relations) ou encore à une coexistence pacifiée (coprésence sans relations). Ces relations varient bien sûr selon l'échelle spatiale considérée (immeuble, quartier, commune, etc.) et selon la nature de l'espace public partagé (logements, transports en commun, parcs, espaces commerciaux...).

Mais à l'évidence, la mixité (qu'elle concerne le lieu de résidence, des espaces publics ou des activités) **favorise les opportunités de rencontres** (multiculturelle, intergénérationnelle...). En cela, facilitant la connaissance mutuelle, elle peut **contribuer largement à faire évoluer les représentations sociales qu'ont les individus et les groupes les uns envers les autres et à amorcer une ouverture à la diversité et l'apprentissage de l'autre**. En bref, la mixité -et pas seulement la mixité résidentielle- est un moyen nécessaire mais pas suffisant, à la création, et au maintien dans la durée, de liens sociaux.

1.6. Mixité sociale, différenciation et quête de l'entre-soi

Selon les chercheurs, toute société différencie les individus par leur âge, leur genre, leur catégorie socioprofessionnelle, leur lieu de résidence... Ces différenciations sociales sont naturelles : elles se retrouvent depuis toujours et partout, au sein même de la composition d'une famille, d'un quartier et d'une ville.

Force est de constater que **la recherche de l'entre-soi semble aujourd'hui souvent prépondérante quand il s'agit de choisir son lieu de vie**. C'est le processus de séparatisme social décrit par certains chercheurs. Géographes,

CONTRIBUTION

sociologues urbains et acteurs de terrains en témoignent : **les faits font douter de l'existence du désir de mixité**. Ils considèrent également que si la recherche de l'entre-soi est très souvent assimilée à une forme d'égoïsme, elle relève en fait, sur le plan sociologique, d'une logique fondatrice de la vie en société³.

Le Conseil de développement constate toutefois que certains parcours individuels de personnes choisissant délibérément de s'installer dans des quartiers dits mixtes, contredisent le constat précédent, qu'il serait hâtif de généraliser.

Il observe également que la recherche de l'entre-soi, à laquelle chacun peut légitimement aspirer à certains moments de sa vie quotidienne, **peut aussi donner lieu à des dérives telles que le développement des résidences fermées** (« gated communities »), mettant en avant notamment la recherche de sécurité. Lorsqu'elles sont à l'œuvre à l'échelle d'un programme immobilier important voire d'un quartier, elles peuvent prendre l'allure de petits « ghettos de riches » (ou de classe moyennes, ou de personnes âgées...). Le Conseil de développement appelle à **une vigilance accrue des pouvoirs publics** à l'égard de tels projets qui ne vont pas dans le sens de la construction du « vivre ensemble » dans notre société urbaine.

Il convient donc de distinguer les processus à l'œuvre. Certaines formes d'agréations sont choisies et vécues librement, d'autres sont contraintes par le contexte économique et social, elles peuvent contribuer à fabriquer de la séparation et de l'enfermement et de nouvelles formes d'exclusion particulièrement regrettables.

Les métropoles et l'enjeu du « vivre ensemble »

« Les métropoles sont devenues un condensé de la mosaïque humaine. Cela devrait favoriser l'expérience concrète, à la fois sensible et charnelle, de l'altérité. Mais force est de constater que la société métropolitaine tend à s'organiser selon une logique de l'appariement électif^() qui produit un archipel urbain où l'individu surinvestit la protection de son îlot communal ou infra-communal, en tenant à distance ceux qui incarnent la figure, pour lui sinon menaçante, du moins insécurisante, de l'altérité et de la pauvreté. Dans un tel univers, qu'est-ce qui peut donc constituer « l'espace commun », au sens physique et métaphorique, celui qui a permis aux villes d'assumer une fonction d'incorporation à la société ? Car la ville, historiquement, non seulement a permis à des générations successives de faire l'expérience de la « liberté » et de l'affranchissement des tutelles familiales ou communautaires, mais elle a également permis, dans la confrontation à l'altérité que sa densité et sa diversité sociale autorisent, sinon la fabrication d'une société par « fusion » ou par dépassement des différences, du moins l'émergence d'une commune identité et d'une capacité à vivre ensemble... ».*

Marie-Christine Jaillet, sociologue, 2007

* « l'appariement électif », ou penchant à l'entre-soi : tendance selon laquelle les gens cherchent à se rapprocher de ceux qui leur ressemblent en termes de revenus et ou de niveaux d'étude.

1.7. Les pièges ou dérives potentielles de la mixité sociale

Présenter la mixité comme l'un des moyens essentiels de lutter contre les inégalités, d'assurer l'harmonie sociale ou encore de créer du lien est discutable à bien des égards. Les critiques du concept de mixité, ou les objections dues à son interprétation erronée, ne manquent pas :

- N'est-ce pas la confrontation des réalités sociales, et non l'homogénéité, qui fait que dans certaines situations un quartier devient « sensible » ?
- Appliquer le principe de mixité à un quartier donné impliquerait de considérer la pauvreté, la situation sociale comme des données immuables. Or, on ne peut assigner une situation familiale ou professionnelle à quelqu'un une fois pour toute : être au chômage, être une mère célibataire, etc. Il paraît en effet incohérent de traiter des situations dynamiques en les considérant comme des données statiques.
- Mettre en œuvre le principe de mixité revient pour certains observateurs à « considérer les pauvres comme une charge à répartir » et à « rendre la pauvreté supportable à la collectivité ». Le véritable enjeu, lutter contre les inégalités et la pauvreté, passe donc au second plan. N'est-ce pas là un moyen de décaler le problème ?
- Enfin, le principe de mixité peut se traduire par l'interdiction d'accès à certains quartiers pour des catégories de populations défavorisées qui y seraient déjà trop représentées, même si elles n'ont pas réellement d'alternatives ailleurs. Le Conseil de l'Europe a déjà condamné la France en mai 2008 sur le manque d'équité dans l'accès au logement, en remettant en cause l'application du concept de mixité sociale conduisant « souvent à des résultats discrétionnaires » pouvant mener à des discriminations.

Si ces arguments sont bien sûr à relativiser, ils ont le mérite de montrer la complexité à appréhender et à mettre en œuvre le concept de mixité.

La position du Conseil de développement

Après auditions et débats, prenant en considération la complexité du concept et les contradictions ou pièges qu'il peut receler, **le Conseil de développement fait le choix de considérer la mixité sociale comme un outil pour tendre vers un objectif plus ambitieux : le « vivre ensemble ».**

Le Conseil de développement estime que la mixité doit demeurer **un combat qui s'inscrit dans la recherche d'une société plus solidaire**, et que les débats qu'elle suscite doivent nous conduire à être particulièrement attentif et vigilant sur ses conditions de mise en œuvre.

Dans cette perspective, le Conseil de développement a choisi d'aborder, sans prétendre à l'exhaustivité :

- les conditions permettant de « **fabriquer** » la mixité, relevant de l'organisation spatiale du territoire, des questions de l'habitat et du foncier (partie 2) ;
- et les moyens permettant de « **faire vivre** » la mixité au quotidien, c'est-à-dire les conditions du vivre ensemble (partie 3).

2. Les conditions pour « fabriquer » la mixité dans l'organisation spatiale du territoire, les politiques publiques de l'habitat et du foncier

Les conditions pour « fabriquer » la mixité relèvent de deux niveaux : celui de **la répartition des richesses économiques et symboliques** et celui de l'organisation des espaces. Et c'est pour une bonne part ce levier que les politiques publiques du Grand Lyon actionnent, mettant en lumière **les enjeux de mise en œuvre opérationnelle**.

Cette partie reviendra largement sur les recommandations que le Conseil de développement a formulées dans sa contribution sur le Document d'Orientations Générales du SCOT⁴ « Le SCOT, vecteur majeur d'une vision stratégique métropolitaine » du 9 juillet 2009 dans laquelle il insistait sur **la nécessité d'affirmer le logement comme une priorité dans les politiques publiques** ainsi que dans sa contribution au « Plan de Mandat 2008-2014 » du 7 octobre 2008.

Cette partie s'appuiera également sur l'« **Alerte sur la crise du logement** » du 22 janvier 2008 et sur une séance consacrée aux politiques du logement et à la mise en place du DALO⁵ organisée dans le cadre de la commission Solidarité & Cohésion sociale le 1^{er} février 2010.

2.1. Une politique foncière ambitieuse qui favorise la mixité sociale...

La politique foncière doit être **anticipatrice**, ce qui implique de mettre en place les outils capables d'assurer dans le long terme une offre foncière satisfaisante et aider à mieux maîtriser la dérive des prix fonciers préjudiciables à l'efficacité de nombreuses politiques publiques, fragilisant notamment la mixité sociale avec les conséquences sociales ou économiques que l'on connaît. En effet, la politique foncière doit répondre à l'ambition portée en matière d'habitat, dans un souci de maîtrise des coûts de construction afin de **« fabriquer durablement du foncier abordable »**.

Il est nécessaire de vérifier **la cohérence** des disponibilités foncières pour l'habitat avec l'ambition de développement de l'offre de logements et l'accueil de nouvelles populations sur le Grand Lyon.

Le Conseil de développement **préconise que la stratégie et l'action foncière soient une priorité**, ainsi qu'il l'avait déjà formulée dans sa contribution sur le DOG du SCOT, en insistant sur les besoins de consommation foncière du nouvel habitat comme sur ceux nécessaires au développement économique et aux infrastructures.

Toutefois, la politique foncière ne peut être envisagée seule. Elle doit **s'articuler avec les politiques publiques** de transport, de l'habitat, de développement économique, d'équipements et services, de densification... Cette politique foncière ambitieuse doit notamment être au service d'**une localisation cohérente des logements sociaux : proches des commodités, près des lignes de transports en commun et des services urbains...**

CONTRIBUTION

Un des moyens qu'a commencé à mettre en place le Grand Lyon en s'appuyant sur les nouvelles dispositions du code de l'urbanisme est de **réserver dans les PLU⁶ des terrains pour le développement prioritaire de logements sociaux (« secteurs de mixité sociale »)**, dans les différentes communes de l'agglomération. Cette action est à amplifier.

Il convient également de développer cette politique de mixité dans le parc de logements existants par l'usage du droit de préemption par la collectivité pour des logements diffus en zones urbaines.

2.2. ...et qui contribue à augmenter l'offre de logements sociaux et très sociaux

Cette problématique de développement de l'offre est au cœur des enjeux du SCOT et de la planification urbaine et concerne l'ensemble des segments du marché. Mais il est essentiel de fixer le cadre incitatif de la production de logements sociaux et de leur répartition sur le territoire afin de mettre en conformité le PLH⁷ et le SCOT. Même s'il n'appartient pas au Conseil de développement de proposer des répartitions chiffrées entre les différentes catégories, celui-ci souligne **la grande diversité des besoins à satisfaire dans le segment du logement social (PLUS⁸ et PLAI⁹)**.

Le Conseil de développement insiste fortement pour que **le décalage entre la demande de logements très sociaux et l'offre se réduise à travers un effort soutenu au long de la décennie à venir**. Même si la production de PLAI a fortement progressé ces dernières années, le décalage entre l'urgence de situations, de plus en plus nombreuses et précaires, et le niveau des réponses aux personnes (aggravé par les délais de production financement/ construction) perdure.

Comme l'avait d'ailleurs formulé Olivier Brachet, Vice-président chargé de la politique de l'habitat et du logement social, lors de la séance du 1^{er} février 2010 de la commission Solidarité & Cohésion Sociale consacrée aux politiques du logement : « 4 000 logements sociaux seront financés en 2010 (...), mais les résultats d'une année ne résolvent pas une crise de 30 ans ». De plus, la crise économique a plutôt favorisé en 2010 l'augmentation de la production de logements sociaux par le biais de rachat d'opérations privées, par l'implication du Grand Lyon dans l'Opération « 30 000 logements ».

Les efforts actuels sont à amplifier durablement : tendre vers une production de 10 000 logements par an¹⁰ (tous segments confondus) pendant plusieurs années pour pallier à la production trop faible d'hier (6000-7000 logements pendant 10-15 ans), et rattraper ainsi le retard accumulé par rapport aux besoins.

Le Conseil de développement préconise :

- **un volume suffisant de logements sociaux** au regard de la pression de la demande des ménages sur l'agglomération lyonnaise avec le souci de réduction de l'étalement urbain et de densification du tissu existant ;
- **la poursuite active d'un rééquilibrage de la répartition du logement social entre les communes de l'agglomération**. Certaines communes, qui privilégient les logements PLS¹¹ alors que ceux-ci concernent les ménages à revenus moyens, atteignent aisément les 20 % prévus par la loi SRU¹². Or la

6. Plans locaux d'urbanisme
7. Plan Local de l'Habitat
8. Prêt locatif à usage social
9. Prêt locatif aidé d'intégration

10. « Alerte sur la crise du logement »,
11. Prêt locatif social
12. Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains

CONTRIBUTION

mixité et la solidarité des communes doivent porter prioritairement sur les logements très sociaux PLAI et PLUS ;

- **la priorisation au financement des logements les plus sociaux.** En effet, les populations bénéficiant des minima sociaux (RSA¹³ et autres) mais aussi les « travailleurs pauvres » ou à revenus proches du SMIC ne peuvent accéder aux PLS. Or, ces catégories de population paupérisées progressent en raison de la crise. Il est donc impératif de favoriser davantage les catégories PLAI et PLUS des logements sociaux ;

- enfin, il convient aussi de prendre en compte les questions de l'hébergement, qui offre des réponses différenciées adaptées à des situations spécifiques et prépare à l'accès à un logement de droit commun. Il convient de mettre l'accent en particulier sur l'hébergement d'urgence et les accueils de jours. Le sujet peut paraître marginal, pourtant ces lieux sont déterminants pour les personnes en grande précarité. La reconnaissance et l'accompagnement des personnes sont en effet essentiels à leur insertion et à l'apprentissage du vivre ensemble.

Le Conseil de développement rappelle aussi que les attentes de progrès en matière de **gouvernance** des politiques de l'habitat sont fortes, afin de bien articuler production, gestion des logements et accompagnement des ménages (responsabilités État / Conseil général/ Grand Lyon). Cette démarche concerne aussi le partenariat État/Grand Lyon/bailleurs/acteurs associatifs qui, lorsqu'il fonctionne, a des effets positifs en termes de production et d'attribution de logements ainsi que de maintien.

Enfin, il est indispensable de favoriser la production d'une offre de logements adaptés à différents types de publics par la réalisation de **projets d'habitats expérimentaux** qui favorisent **la mixité intergénérationnelle** : étudiants, personnes âgées, familles nombreuses... Les expérimentations devraient aussi intégrer **les personnes en situation de handicap**, notamment en pensant une offre de logements adaptables.

2.3. Organiser la mixité en s'appuyant sur le partenariat public-privé et associatif, tant dans les programmes neufs que dans le parc de logements existant

Du point de vue du Conseil de développement, le développement de la mixité sociale dans les programmes de logements neufs passe largement par **le développement des partenariats entre organismes HLM, promoteurs privés et associations pour la production et la gestion en diffus de logements sociaux**, en s'appuyant sur la novation que représente la règle prévoyant 25 ou 30 % de logements sociaux dans les programmes immobiliers privés (à travers la VEFA¹⁴ ou d'autres formules à imaginer). L'enjeu est que la situation de mixité voulue initialement **perdure**.

L'accent peut également porter sur les structures d'accueil accueillant les populations les plus fragiles. Actuellement, ces structures sont à la fois peu nombreuses, souvent de grande taille et mal réparties. Si chaque ouverture de ce type de structure pose problème aux communes, l'objectif devrait être néanmoins de parvenir **à implanter des structures de taille plus humaine, et mieux réparties sur le territoire, ce qui permettrait sans doute de favoriser la mixité.**

13. Revenu de solidarité active

14. Vente en l'état futur d'achèvement

CONTRIBUTION

La vocation sociale du parc privé doit être confortée de façon forte par :

- **la lutte contre l'habitat indigne**, indécent, insalubre et contre la précarité énergétique et avec la mobilisation de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) ;
- **des actions auprès des copropriétés privées fragilisées** et en maintenant leur rôle social : aide à la gestion, travaux, maîtrise des charges, accompagnement des occupants... ;
- **des actions pour le maintien en place des habitants en situation de précarité**, et notamment des personnes en perte d'autonomie du fait de leur grand âge, dans des conditions de logement améliorées (notamment en matière de performance énergétique), avec des prix de loyers régulés (par un système de conventionnement) ;
- un travail de **mobilisation de logements auprès des propriétaires bailleurs**, avec ou sans travaux, à loyer accessible en faveur de ménages à bas revenus et **avec une gestion adaptée** de ces logements. De telles actions sont depuis longtemps expérimentées dans l'agglomération avec l'appui des collectivités. La circulaire du 5 mars 2009 en prônant le développement des mécanismes d'**intermédiation locative** (mobilisation de logements, gestion adaptée et accompagnement social) vise une mobilisation de logements privés selon deux modalités (mandat de gestion et location/sous-location).
- **la généralisation de l'usufruit** : depuis le décret du 20 mars 2009, il est possible de recourir aux financements PLAI pour des opérations de démembrement de la propriété. Dans ce cadre, des propriétaires privés peuvent céder l'usufruit de leur logement à des opérateurs (publics ou associatifs) en vue de les transformer pour un minimum de 15 ans en logements très sociaux. Cette formule est un levier prometteur pour transformer des logements vacants situés dans des quartiers équilibrés en logements adaptés à des locataires modestes. **Il s'agit donc d'une possibilité fort intéressante pour « fabriquer » de la mixité sans avoir à investir de façon lourde.** Ce dispositif récent peut apparaître complexe à mettre en œuvre (montant d'investissement, transmission de biens immobiliers au sein d'une famille, etc.), toutefois il reste un levier intéressant et innovant.
- **l'appui à l'action des acteurs associatifs**, qui œuvrent sur ces différents champs (membres des réseaux PACT¹⁵, FAPIL¹⁶, FJT¹⁷, etc.).

2.4. Au-delà du logement, penser l'aménagement de l'espace urbain pour favoriser le « vivre ensemble »

Dans les territoires où, à travers de nouveaux logements, la recomposition sociale est en cours dans le sens d'une plus grande mixité (soit par arrivée de classes moyennes dans des quartiers en « renouvellement urbain », soit par accueil de logements sociaux insuffisamment représentés dans d'autres quartiers), il est essentiel que l'espace urbain dans son ensemble soit attractif, donne envie de vivre dans le quartier, de « vivre ensemble » agréablement au-delà de certaines représentations négatives du logement social.

La diversification de la composition sociale de ces quartiers va induire forcément une rencontre de différentes catégories de population **dans des lieux urbains extérieurs au logement.**

CONTRIBUTION

La qualité de l'aménagement de ces lieux est un enjeu décisif pour réussir la mixité sociale dans ces territoires en transformation. On soulignera notamment :

- l'aménagement et la gestion d'**espaces publics de qualité**, ouverts sur la ville ;
- la création ou l'amélioration d'**équipements et services**, qu'ils soient de proximité ou ayant un rayonnement d'agglomération, avec une conception et une gestion favorisant le brassage social, qu'ils soient publics ou privés ;
- plus généralement, le développement de **lieux urbains favorisant la vie sociale**, l'information et les initiatives locales des habitants, les rencontres associatives ou festives...
- l'importance à accorder à la gestion de ces lieux et à leur **appropriation** par les habitants jusqu'à des formes de co-reponsabilité (opérations propreté, référents par montées d'immeubles...),

La question essentielle qui est finalement posée est : comment « faire vivre » cette mixité dans ces différents lieux ? Comment progresser dans la construction du « vivre ensemble » dans la vie quotidienne ? Tel est l'objet de la partie 3.

Ainsi pour le Conseil de développement, les conditions permettant de « fabriquer » la mixité passent à la fois par :

- **une politique foncière ambitieuse** qui favorise l'articulation entre les politiques publiques de l'habitat, des transports et le développement économique, et permette durablement la production d'un foncier abordable
- **une augmentation de l'offre de logements sociaux et très sociaux, répartie sur tout le territoire** de l'agglomération et **coordonnée entre les acteurs de l'habitat social** (État, Conseil général/Grand Lyon/bailleurs)
- **un partenariat public-privé et associatif organisant la mixité dans les programmes neufs et dans le parc existant et s'appuyant sur la vocation sociale du parc privé**. De nombreux dispositifs originaux peuvent être mis en œuvre dans cet objectif.
- **la valorisation du territoire**, en proposant aussi bien des projets d'habitation originaux que des équipements et aménagements de qualité.

Mais ces conditions pour fabriquer la mixité sociale ne peuvent être pensées sans les moyens pour la faire vivre dans la durée (partie 3).

15. PACT, 1^{er} réseau associatif national au service des habitants et de leur habitat (145 associations)

16. FAPIL, fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement

17. FJT, Foyer de jeunes travailleurs

3. « Faire vivre » la mixité : créer les conditions du vivre ensemble

Plutôt que d'étudier tel ou tel levier de la mixité (espaces publics, événementiel, école, culture, etc.), le Conseil de développement a choisi une approche transversale **en étudiant plusieurs expériences de mixité, harmonieuses, innovantes ou étonnantes**, dans différents secteurs concernant ou non les compétences institutionnelles du Grand Lyon (cf. annexes). L'objectif était d'identifier **les « ingrédients » de la mixité, c'est-à-dire les conditions permettant de passer de la coprésence** (permise par l'organisation spatiale de la mixité sur le territoire) **au vivre ensemble**.

Cette analyse transversale a permis de dégager sept idées-forces pour faire vivre la mixité. D'apparence simple, ces principes se retrouvent en tout ou partie dans les expériences réussies de mixité examinées par la commission Solidarité & Cohésion sociale. C'est pourquoi **le Conseil de développement souhaite aujourd'hui les énoncer, afin d'aider à leurs appropriations et leurs mises en œuvre**.

3.1. Lutter contre les préjugés : mieux connaître, faire connaître et valoriser les acteurs impliqués

Les préjugés et les représentations, ou tout simplement la méconnaissance, sont encore très présents dans notre société : ils concernent **les populations en difficulté comme les collectivités et associations**. Par exemple, certaines populations privilégiées ignorent tout des populations touchées de plein fouet par la crise du logement. Ces préjugés engendrent de la méfiance, de la peur, voire même **des discriminations et du rejet**.

Elles posent la question de la représentation, encore présente dans l'imaginaire de beaucoup de personnes, **de l'image du logement social et des populations qui lui sont associées**.

Une méconnaissance des acteurs entre eux a également été constatée : acteurs de l'hébergement et du logement, professionnels et bénévoles de l'accompagnement social, de l'aménagement du territoire, acteurs culturels, etc. **Cette méconnaissance peut être à l'origine de pertes de temps et d'efficacité pour tous**, les publics concernés comme leurs interlocuteurs.

Une meilleure connaissance mutuelle est une condition préalable à une information et une action de qualité. Elle favorise une meilleure orientation des publics, une meilleure réponse à leurs attentes, et cela, dans le respect des personnes. Comme une personne en difficulté le disait à une université populaire d'ATD Quart Monde), « le plus dur n'est pas d'avoir rien, mais de compter pour rien ».

La prise de conscience des discriminations (raciale, liée au genre, au handicap, à l'état de santé, au lieu de résidence, aux préférences sexuelles, etc.), doublée d'une prise de conscience de l'enrichissement que peut représenter la diversité est un moyen de prévenir les discriminations. Bien sur, la lutte contre les discriminations passe aussi par des changements profonds des systèmes engendrant la discrimination, tels que certains modes de recrutement par exemple.

CONTRIBUTION

Enfin, **le Conseil de développement croit aux effets de la diffusion et de la communication d'expériences positives où la diversité est synonyme de dialogues et d'enrichissements mutuels.** Cette valorisation ne fait pas oublier les problèmes pour autant mais montre une réalité trop souvent absente des médias. Des expériences telles que le Défilé de la Biennale de la Danse sont sans doute bien plus convaincantes que des longs discours.

► Propositions :

A l'attention des élus :

- diffuser régulièrement des informations à toute la population (ex. : bulletins municipaux) sur la situation des catégories défavorisées
- rencontrer régulièrement les acteurs de l'insertion et de l'accompagnement des personnes en difficulté
- diffuser les expériences positives en cours ou terminées sur le territoire concerné
- utiliser les médias dont dispose la collectivité pour faire connaître les expériences réussies (journaux des communes, du Grand Lyon...)

A l'attention des acteurs associatifs et gestionnaires :

- informer les responsables municipaux et communautaires des actions engagées, des difficultés rencontrées
- organiser des temps forts pour l'expression directe des groupes d'exclus

3.2. Le dialogue ne s'improvise pas : créer les conditions favorables au dialogue entre personnes différentes et entre personnes et institutions

Certaines populations sont « absentes du débat public ». Certaines personnes ne souhaitent tout simplement pas s'investir, d'autres sont dans une période de leur vie leur laissant trop peu de temps pour le faire (emploi prenant, enfants en bas âge...), et pour d'autres encore, l'absence s'explique par les conditions de vie. **Comment trouver l'énergie de se faire entendre quand on manque de tout ? Comment participer à une concertation touchant l'espace public par exemple quand on ne sait pas où se loger ?** D'autres personnes, au contraire, sont très investies dans le débat public et expertes dans la maîtrise du discours.

L'expérience d'ATD Quart Monde, et de ses universités populaires où les personnes en difficulté échangent sur un sujet de société (par forcément en lien avec leurs problèmes), est particulièrement éclairante : **le dialogue ne s'improvise pas !** Certaines personnes perdent l'habitude de s'exprimer et leur confiance en elles-mêmes, d'autres ne sont pas préparées à écouter ; tous ne partagent pas le même langage, etc.

Des conditions préalables sont nécessaires au dialogue :

- la patience et le respect de tous, y compris de ceux dont on serait tenté de rejeter l'expression en la considérant comme intolérable. **Cela signifie entendre les revendications y compris les plus extrêmes** comme les peurs et les inquiétudes des riverains d'un futur logement social par exemple. Refuser d'entendre les oppositions ne règle rien.

CONTRIBUTION

- **l'acceptation du temps nécessaire** à l'établissement d'un vrai dialogue. Prendre le temps d'expliquer n'est pas une perte de temps mais un gain dans l'avenir.

- la considération de toute personne comme un partenaire pour **créer un dialogue équilibré** (voir aussi partie 3.5). Comme ATD Quart Monde parle de partenaires pour désigner ses bénéficiaires ou le Foyer Notre Dame des Sans Abri de passagers, la considération commence par des choses simples.

Ensuite, différentes pratiques semblent porter leurs fruits. **Faire connaître les interlocuteurs-clés**, durables et accessibles, des institutions et des associations facilite grandement les échanges : il peut s'agir d'animateurs de centres sociaux, de personnel d'associations, de gardiens d'immeubles, etc.

En matière de dialogue, il semble que **certaines initiatives innovantes** remportent du succès. Même ponctuelles, elles permettent d'ouvrir le dialogue en facilitant le premier contact. C'est le cas par exemple du **Forum Jeunes** organisé par le Conseil de développement en mai 2007 où 80 jeunes se sont exprimés sur leur vision de l'agglomération ; c'est le cas également de l'opération « **Immeubles en fête** » ou de **repas de quartier**, dès lors qu'ils permettent de sortir de « l'entre-soi » ce qui pose la question de l'échelle géographique etc. Penser et agir à toutes les échelles sont nécessaires : du pied de l'immeuble à l'échelle de l'agglomération, des scènes de dialogues peuvent exister et contribuer au vivre ensemble (voir aussi partie 3.3).

Enfin, il est indispensable d'écouter les personnes en difficultés non pas pour qu'elles témoignent de leurs parcours -ou pas seulement-, mais bel et bien pour qu'elles participent au débat public.

► Propositions :

A l'attention des élus :

- soutenir les initiatives du genre « Immeubles en fête » ou « Fête des voisins », en veillant au brassage des populations
- créer dans chaque collectivité (à commencer par le Grand Lyon) une instance d'écoute et de dialogue avec les personnes en difficulté et leurs associations
- s'interroger sur le moyen de reconnaître l'engagement de ces personnes (la mise à disposition de moyens matériels comme des locaux, la prise en charge de frais tel les déplacements, etc.)

A l'attention des acteurs de terrain :

- considérer les bénéficiaires, non comme des assistés, mais comme des partenaires
- former les personnes exclues à s'exprimer, et (après préparation avec elles) les encourager à s'exprimer dans les réunions les concernant

3.3. Faire vivre la mixité dans une diversité de lieux, et agir aux différentes échelles, de la proximité à l'échelle d'agglomération

Le constat est éloquent : les actions de proximité aux approches variées fonctionnent mais ne suffisent pas à instaurer durablement le vivre ensemble. L'effort doit porter sur les lieux de mixité autres que le logement et ce, à différentes échelles, de la proximité à l'échelle de l'agglomération.

Il existe dans la ville un ensemble de **lieux ouverts à la rencontre de différents publics** qui, s'ils sont bien répartis dans les communes et les quartiers, peuvent créer **un maillage du territoire favorable au vivre ensemble** :

- écoles et établissements d'enseignement,
- centres sociaux, MJC...,
- marchés, commerces,
- équipements culturels, médiathèques,
- lieux de pratiques sportives ou de loisirs partagés,
- centres de soins,
- lieux de travail,
- espaces verts,
- etc.

Un des exemples retenus par la commission Solidarité & Cohésion sociale est le remarquable rayonnement du **jardin partagé** l'Îlot d'Amaranthe dans le quartier de la Guillotière. L'association Brind'Guill gérant le jardin a peu à peu tissé des liens avec les personnes sans abri du quartier, elle fait régulièrement visiter l'Îlot, collabore avec une halte-garderie du quartier pour faire des plantations avec les enfants, prépare et distribue des soupes avec le « bistrot de village Chez Thibault » le 8 décembre, etc.

De même, **la pertinence de localisation et la qualité de conception architecturale et urbaine de certains équipements publics** concourent à l'évidence à leur bon fonctionnement, à leur appropriation par une diversité de publics, mais aussi à son respect et au bien-être de ses visiteurs. Cette dimension ne doit pas être sous-estimée. Elle a, par exemple, été soulignée par Chris Laroche, proviseur du lycée Robert Doisneau implanté au centre de Vaulx-en-Velin. Ayant une architecture adaptée au projet pédagogique et grâce à une pratique permanente du dialogue, le lycée est respecté de tous. On pourrait aussi citer l'exemple de la médiathèque de Vénissieux, localisée aux franges du centre et du quartier des Minguettes. L'appropriation des équipements publics est également conditionnée par un paramètre qui semble évident mais qui n'est souvent pas assez étudié : les horaires d'ouverture.

L'accès à un réseau de transports de qualité est aussi un élément important pour lier les échelles entre elles et ainsi permettre au plus grand nombre de vivre des expériences urbaines variées. Un bon réseau de transports contribue aussi à donner de l'ampleur à des actions de proximité et change même l'ambiance d'un quartier. De nombreux observateurs l'ont remarqué par exemple avec l'arrivée du tramway T4 dans le quartier de la Darnaise à Vénissieux.

CONTRIBUTION

En outre, il est nécessaire de rappeler que **faciliter la mobilité des personnes**, éviter leur enfermement dans leur quartier, leur permettre l'accès à d'autres lieux et d'autres catégories de population sont des dimensions importantes de la mixité et du brassage social à l'échelle de l'agglomération : espaces de centralité, grands équipements de périphérie, les rocade, tout en proposant une offre alternative de transports mode doux à l'échelle de l'agglomération, etc.

Enfin, le Conseil de développement identifie l'utilisation de **l'outil numérique** pour **mettre en lien et valoriser les initiatives ou réalisations citoyennes** (exemple d'Alpes solidaires et de sa plateforme citoyenne).

► Propositions :

- ne pas privilégier une échelle sur l'autre (de la cage d'escaliers à l'agglomération)
- prêter attention aussi bien aux petites initiatives locales qu'aux actions de grande envergure à l'échelle de l'agglomération
- poursuivre les efforts du maillage territorial dans la perspective d'une métropole multipolaire (équipement, transports en commun...)
- le développement des modes doux pour tous, comme la multiplication des itinéraires de transports en commun en rocade sont des pistes à encourager
- valoriser les initiatives ou actions citoyennes notamment par le biais des médias numériques

3.4. Donner les moyens de l'accompagnement social et humain et favoriser les actions de médiation

Au cours des auditions et des visites réalisées, la commission Solidarité & Cohésion sociale a pu mesurer combien toutes les facettes de l'accompagnement social et humain sont déterminantes :

- écouter, comprendre, reconnaître ;
- **accompagner les parcours individuels d'insertion** (social, professionnel, logement...) ; l'exemple d'Habitat et Humanisme révèle que l'accompagnement est nécessaire pour permettre l'insertion des familles en difficulté dans leur immeuble, leur quartier, leur ville.
- **responsabiliser** ; cet aspect a notamment été mis en avant dans le lycée Robert Doisneau de Vaulx-en-Velin qui engage les parents, l'adolescent et l'équipe éducative autour d'un projet ;
- **co-élaborer** ; c'est un des piliers des universités populaires d'ATD Quart Monde réunissant personnes en difficultés et bénévoles pour construire collectivement une pensée partagée et un écrit ;
- **aider les personnes à gagner leur autonomie** ; par exemple le Service insertion du Foyer Notre Dame des Sans Abri accompagne les « passagers » en moyenne deux ans et demi dans les différents ateliers proposés comme les activités du « Bric à Brac » (presque 20 % du budget du Foyer) puis les suit ou reste en lien après leur départ du service encore deux ans ;
- **bien informer des décisions prises**, assurer le retour aux demandes formulées dans le but d'informer mais aussi d'apaiser et de prévenir les tensions.

CONTRIBUTION

► Propositions :

A l'attention des élus :

- repérer, mobiliser et financer les « tiers facilitateurs », les « passeurs » ou « médiateurs » c'est-à-dire les professionnels faisant vivre la mixité (ex. animateurs, coordinateurs, éducateurs, gardiens d'immeuble, etc.)

A l'attention des organismes gestionnaires :

- créer des instances de dialogue avec les associations représentatives et les collectifs

- veiller à former les gardiens et « intermédiaires » à l'écoute des personnes les plus fragiles

3.5. « Faire avec » plutôt que « faire pour », s'engager collectivement et... expérimenter !

Le manque de considération des capacités des individus et de leur expertise d'usage a souvent été relevé par les membres de la commission Solidarité & Cohésion sociale au cours de leurs travaux sur la mixité. Un invité de la rencontre du 19 juin 2009 « Être mieux à l'écoute des personnes en difficultés absentes du débat public » l'a formulé sans complaisance « souvent, on associe pauvre et con. On nous prend pour des débiles ». Commencer **par reconnaître les capacités et l'expertise de chacun, les utiliser pour associer les personnes dès la définition du projet** (éducatif, culturel, professionnel, etc.), puis dans sa réalisation, conduit bien souvent à des expériences réussies. Ce parti pris est un des fondements de l'organisation du défilé de la Biennale de la Danse alliant professionnels et amateurs participant à la danse, aux décors, etc. Dans un autre registre, cette dimension est fortement ressortie de l'expérience du « pôle développement local » de Bioforce implanté à Vénissieux. Un autre exemple frappant en la matière a été relaté par le Centre social de Caluire qui a travaillé avec de nombreux intervenants des institutions, des établissements scolaires et de Grand Lyon Habitat pour construire un diagnostic partagé de la place de l'enfant dans la famille et la société.

Enfin, **oser expérimenter** est aussi un message fort ressortant du chantier mixité. Cela permet :

- de **tester des idées et des méthodes nouvelles**, à renouveler ou non par la suite, **à adapter en fonction du « terrain »** ;
- de mettre sur pied rapidement de petits projets ;
- **de gagner la confiance et attirer des partenaires** et investisseurs potentiels. Un membre du Foyer Notre Dame des Sans Abri l'avait confié à la commission Solidarité & Cohésion sociale « expérimenter des solutions grâce aux fonds propres du Foyer, puis aller démarcher les collectivités semble être une stratégie qui fonctionne ».

CONTRIBUTION

► Propositions :

- ne pas craindre de financer de petits projets innovants, qui font du territoire « un laboratoire »
- donner les moyens aux porteurs de microprojets de les développer (financements, conseils, mise à disposition d'équipements, de locaux...)
- mobiliser la jeunesse via les opportunités offertes par le développement du « service civique » (qui devrait concerner 75 000 jeunes par an)
- proposer aux organismes sociaux et administrations une Charte de bonne conduite concernant l'accueil et l'attention aux populations fragiles (cf. conclusions de la journée « Être mieux à l'écoute des personnes absentes du débat public » du 18 juin 2008)

3.6. Se réunir autour de projets motivants et valorisants

Cette formule peut paraître simple mais renvoie pourtant à des dimensions importantes du vivre ensemble. La préparation d'un projet ou d'un événement est bien sûr l'occasion de vivre une expérience de mixité. En outre, ces processus valorisent leurs participants en incitant aux échanges d'idées et d'expériences, à l'action et en montrant qu'une contribution individuelle, même modeste, contribue à la réussite collective. Les expériences de **création artistique** sont véritablement des modes d'expression citoyenne pour les plus exclus, favorisant à la fois le dialogue, le changement des représentations et la mixité sociale.

Comme souvent, la définition et la conduite du projet sont aussi intéressantes qu'atteindre l'objectif poursuivi ou de vivre l'événement préparé. **Les projets construits « sur mesure » à partir des propositions des citoyens et avec eux fonctionnent bien.** Le travail et la renommée du Collectif Paroles de femmes en sont de bonnes illustrations. Néanmoins, il ne faut pas se détourner pour autant des projets conçus et proposés par des structures associatives ou des institutions comme par exemple **l'Opération des 10 mots** lancée par le Ministère de la Culture et réalisée par le centre social de Caluire. Remarquons aussi que les projets très visibles et de grande ampleur comme par exemple le **Défilé** de la Biennale de la Danse, sont très populaires, en particulier auprès des jeunes en raison d'abord du travail préparatoire et des fonctions d'insertion et de « brassage social » qu'il joue pleinement.

Vraisemblablement, un des principes à retenir est de **toujours associer les personnes dans la définition comme dans la réalisation du projet**, qu'il s'agisse de projets émanant de citoyens ou d'opportunités proposées par des institutions et des associations.

► Propositions :

- rester en veille des initiatives portées par des habitants afin de repérer les projets motivants, de comprendre les attentes des participants, prendre le « pouls » d'un quartier...
- et s'en inspirer pour concevoir les appels à projets

3.7. Construire le vivre ensemble dans la durée, en acceptant l'alternance de moments forts et moments faibles

La notion de temps est essentielle. **Le vivre ensemble est un processus dynamique** : il se construit et n'est pas « un long fleuve tranquille ». L'histoire passée du quartier a son importance. Du temps est nécessaire pour faire tomber les préjugés, les représentations ou appréhensions souvent liés à la mixité, ainsi que pour gagner la confiance, construire le dialogue et changer les habitudes de « l'entre-soi ». Des moments forts laissent parfois la place à des moments plus calmes, par exemple après la réalisation d'un gros projet ou après le départ de personnes très actives. Par exemple, un centre d'accueil peut être bien intégré dans la vie du quartier pendant un certain temps, puis cet équilibre peut être perturbé par des rénovations, des nouveaux aménagements du quartier, l'arrivée de nouvelles populations, etc.

La mixité doit perpétuellement être recherchée, elle ne s'établit pas une fois pour toutes, elle est un chantier permanent. En effet, toute réalisation, même bien pensée, vieillit et risque de se dégrader avec le temps. Elle n'a pu tenir compte des nouvelles normes de confort, d'environnement,... En même temps, les populations elles aussi évoluent et ont de nouveaux besoins, de nouvelles manières de vivre qui nécessitent des modifications dans la manière de fonctionner, demandent de nouveaux types d'équipements, de lieux de rencontres. Si l'habitat ne s'est pas adapté à ces besoins, les populations disposant de revenus qui leur permettent un choix, chercheront de nouveaux lieux de résidence. Il y a risque de voir se développer une non-mixité dans des zones où auparavant le vivre ensemble était réalisé.

Nous devons accepter que la construction du vivre ensemble se fasse selon des rythmes variables, tout en restant vigilant pour éviter le risque de repli. Encore une fois, le vivre ensemble ne se décrète pas : **les temps forts et les temps faibles existent pour faire vivre au quotidien la mixité, il faut les respecter**. Cette notion de respect vaut bien évidemment pour chacun : libre à chacun de s'impliquer ou non dans la vie de son quartier ou dans un projet collectif, de tisser des liens ou pas avec ses voisins...

Tomber dans l'injonction à la mixité est perdu d'avance, mieux vaut s'efforcer de réunir, dans la durée, les conditions concrètes du vivre ensemble.

► Propositions :

- prévoir un financement sur plusieurs années pour permettre aux acteurs faisant vivre la mixité de planifier et développer les différentes phases du projet
- renforcer la formation à la gestion de conflit auprès des personnes qui ont un rôle de médiation (travailleurs sociaux, gardiens d'immeuble, etc.) et qui vivent avec les habitants les moments faibles et forts de la mixité sociale
- mettre en place un observatoire des territoires en mutation ou en recomposition sociale

Annexes

LISTE DES PARTICIPANTS AU CHANTIER MIXITÉ SOCIALE

Le travail mené par la Commission Solidarité et Cohésion Sociale s'est déroulé sur 3 ans pour permettre d'aboutir à cette contribution. La composition de la commission a évolué au fil des mois et la liste ci-dessous indique toutes les personnes ayant contribué à au moins une étape de la démarche de travail.

► Groupe de pilotage au chantier Mixité sociale depuis 2008

ALDEGUER Jean-Pierre, MRIE - Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion
BARDEL Maurice, CCO - Centre Culturel Œcuménique
BARTHEZ Jean-Claude, Ex-FONDA - Usine sans fin
BOURGES Jean-Paul, Habitat et Humanisme
BUHRIG Martine, Foyer Notre Dame des sans abris
BUISSON Marie-Andrée, Habitat et Humanisme
DEVERT Bernard, Habitat et Humanisme
FREBAULT Jean, Président du Conseil de Développement
GRANDJEAN Pierre, ADAI 69
GUYOT Babette, ATD Quart Monde
LATREILLE Paul, Collège Citoyens volontaires
LEVRAT Xavier, Foyer Notre Dame des sans abris
MOURGEON Bernard, ATD Quart Monde
PATROUILLARD François-Xavier, CPE
RAULIN Gérard, Secours Catholique
TIBERGHEN Philippe, Unis-Cité

► Composition de la Commission Solidarité et Cohésion sociale depuis 2008

BALAS Laurent, ARAVIS - Agence Rhône-Alpes pour la Valorisation de l'Innovation Sociale
BAZIN Patrick, Bibliothèque Municipale
BELLEMIN Alain, Déplacements Citoyens
BENGUIGUI Roger, LICRA - Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme
BENHARBON Olga, AILLOJ
BERRUEZO Evelyne, Association Diversité Culturelle
BIGEARD Pierre-Henri, IFP Lyon
BIGOT Jacques, Objectif Premier Emploi
BITAT Sandrine, Collège citoyens
BORJON Edwige, UNSA Rhône
BORN DA SILVA Françoise, Collège citoyens
BOUSQUET Anne, GTI Duchère
BRESSAN Fabien, Robin des Villes
BROUSSAS Paulette, CIF - Centre départemental d'Information de documentation des Femmes et des Familles
BRULEY Michel, Collège citoyens
CARTAZ Sylviane, Comité de Bassin d'Emploi Lyon Sud
CHAAMBI Abdelaziz, Collectif des associations musulmanes du Grand Lyon
CHARLIEUX Michelle, Collège citoyens

LISTE DES PARTICIPANTS AU CHANTIER MIXITÉ SOCIALE

CHAYGNEAUD-DUPOUY Hervé, Les ateliers de la citoyenneté
CHIRICONI Daniel, Les Francas
CHRETIEN Maurice, Centre Lyon 5
COULOS-VAILLANT Simone, Collège citoyens
DARMET Marie-Marthe
DE CHAMBOST Anne, ATD Quart Monde
DECOURT Georges, Diocèse de Lyon
DENIZOU Jean-Pierre, PASS - Plans d'Actions Sur Site
DERDERIAN Serge, FNAIM - Fédération Nationale des Agents Immobiliers
DIEDERICHS Bernard, FCPE - Fédération des Conseils de Parents d'Élèves
DUFOUR Jérôme, Caisse D'épargne Rhône Alpes
DUMONTIER Jean-Paul, Usine Sans Fin
DUPERRAY André, Centre Lyon 8
ELAQRA Hossam, Collectif 69 soutien au peuple palestinien
ESPOSITO Magali, Agence de l'Eau
FISCHER Manfred, Collège citoyens
FOUREL Jean, UNIA
FOURNIER Yves, ASET 69 - Association d'aide à la scolarisation des enfants tsiganes
GALAUP Claude, Collège citoyens
GALLAND Marie-Cécile, Collège citoyens
GOURLIER Samuel, Val de Saône
GUYOT Christian, Fondation Entreprise Réussite scolaire
HANSKENS Robert, CIFAL - Centre International de Formation des Acteurs Locaux
HENRY Maggy
HOUSSAMI Ahmad, Aimer Lyon
HULAS Daniel, Maison de l'Europe
ISLER André, Pour la cité humaine, les droits du piéton
JACQUIER Bernard, Université Ouverte Lyon 1
JACQUY Georges, FAC - Formation et Action Citoyennes
JEANDEL Claude, Collège citoyens
KABTANE Kamel, Grande Mosquée de Lyon
LACHNITT Bruno, MRIE - Mission régionale d'information sur l'exclusion
LAPIERRE Alain, Le Mur de Lyon
LEGRAND Jean-Claude
LEVIN Sarah, Banlieues d'Europe
MARGERIE Denise, Femmes solidaires
MARTINON Olivier, ALPIL - Action Lyonnaise pour l'Insertion par le Logement
MASSARELLI Raphaël, UFR STAPS - Unité de formation et de recherche Sciences et technique en activités physiques et sportives
MAYET Jean-Baptiste, Centre Lyon 9
MERAND Georges, ACIT - Association des chimistes de l'industrie textile
MICOULAZ Michel, OPAC du Rhône
MILLE Marie Noëlle, Pôle de compétence en Urbanisme
MILLET Gabriel, CANOL - Contribuables Actifs du Nord-Ouest Lyonnais
MINSSIEUX Yves, CIC - Lyonnaise de Banque
MIRAILLE Martine, EDF Distribution
MOUHADDAB Aïcha, ARRA HLM - Association Régionale des organismes HLM de la Région Rhône-Alpes

LISTE DES PARTICIPANTS AU CHANTIER MIXITÉ SOCIALE

MOUTERDE Rémy, FCPE - Fédération des Conseils de Parents d'Élèves
NUIRY Jean Bernard, MEDEF Rhône
PAQUET Philippe, AILLOJ - Association d'aide au logement des jeunes
PICHON Bernard, EDF - Mission solidarité
POISSON Marie-Aude, ADOMA
POLLET Christiane, Collège citoyens
PONTON FRENAY Nicole, Agence d'urbanisme
POTHIN Georges, EGEE - Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise
POUSSET Xavier, ARTAG - Association Régionale des Tsiganes et Amis Gadje
PROVENT Yohann,
RAVEAUD Paul, Réseau Démocratie & Politique
RICHARD Raymond, Val d'Yzeron
ROCHE Hélène, Collège citoyens
RODRIGUE René, AGMAL - Association pour la Gestion du Musée Africain de Lyon
ROLAND Patrice, ABC-HLM
ROQUETTE Jean-Jacques, OPAC du Grand Lyon
ROUABI Ayech, Porte des Alpes
ROUBINET Violaine
SALAGER Michel, UCIL
SILVE Benoît, BIOFORCE Développement
SOUIFI Kader, ARCAD 69
TABET Élise, Fondation Scientifique de Lyon
TACHET Odette, Moderniser sans exclure
TARAVEL Annie, Collège citoyens
THURIERE Julie, BIOFORCE Développement
TIBERGHIE Philippe, UNIS-CITE
TISSIER Claude, Centre Lyon 8
TIXIER Marc, CAF Lyon
VIANES Michèle, Regards de femmes
VILLEVAL Philippe, Fédération des Centres Sociaux du Rhône
VOISIN Bruno, Agence d'urbanisme
WELKER Jacques, Collège citoyens



Lyon, le 30 septembre 2008

Monsieur Jean FREBAULT
Président du Conseil de Développement
203 Rue Garibaldi
69003 LYON

Objet : Contribution du Conseil de Développement à l'élaboration du SCOT

Monsieur le Président,

Le partenariat qui nous réunit depuis l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable s'est concrétisé entre autres par l'organisation d'un Forum des professionnels consacré au SCOT et par différentes contributions comme celle portant sur le sport et les loisirs que nous nous efforçons à chaque fois d'intégrer dans nos réflexions et dans nos productions.

Je souhaite que ce partenariat se poursuive et donne lieu notamment à deux contributions du Conseil de Développement portant respectivement sur la place et le rôle de la culture dans le développement urbain d'une part, sur le vieillissement de la population et la place à accorder aux personnes âgées dans la fabrication et l'organisation de la ville d'autre part.

Par ailleurs vous avez suggéré au Bureau l'intérêt pour notre Document d'orientations Générales de pouvoir s'appuyer sur une charte de la Mixité Sociale qui ne constituerait pas un document réglementaire mais une référence de bonnes pratiques fondée sur les valeurs de l'humanisme social qui font partie de l'identité de l'agglomération. Il me paraît intéressant que le Conseil de Développement à travers les différentes composantes de la société civile qu'il rassemble, puisse être le lieu de l'élaboration d'une telle charte.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à nos attentes. Nous pourrions en parler plus précisément lors de la séance de travail Sepal / Conseil de Développement prévue le 29 octobre.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations.

Les plus cordiales

Raymond TERRACHER
Vice-président délégué



TERRITOIRE PARTENAIRE **sepal**
syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise
Immeuble Porte Sud
4 rue des Cuirassiers, 69003 Lyon
Tél. 04 26 99 34 02_Fax 04 26 99 34 07

www.scot-agglolyon.fr

Annexe 3 - Une implantation, une architecture et des principes en faveur du vivre ensemble : le lycée Robert Doisneau de Vaulx-en-Velin

Chris Laroche, proviseure du lycée
Séance du 10 janvier 2007

Le lycée Robert Doisneau de Vaulx-en-Velin est un lycée d'enseignement général et technologique, il a ouvert en 1995.

Points marquants :

- Le lycée a **dépassé les difficultés ayant freiné son implantation** (peur d'appauvrir les lycées voisins, risque du « ghetto ») **et les représentations négatives** liées à cette banlieue lyonnaise pour devenir peu à peu « un des îlots du centre ville ».
- **L'architecture du lycée a été conçue pour servir le projet pédagogique** et a inspiré celle des immeubles d'habitation construits a posteriori, favorisant ainsi une grande cohérence dans le développement urbain impressionnant de Vaulx.
- Le lycée a adopté dès ses débuts **une culture de développement pédagogique**, plutôt que de tomber dans la « victimisation », la stigmatisation, la demande systématique de moyens... Les « bonnes pratiques » se transmettent depuis, et en particulier **la culture du respect envers les personnes, l'architecture, le mobilier et le respect de la laïcité et de la neutralité de l'établissement.**
- Le lycée met en pratique au quotidien deux grands principes : **des liens étroits avec les parents et le refus de la discrimination (même positive).**

Chiffres clés :

Capacité d'accueil : 1000 élèves

En savoir plus :

« Proviseure à Vaulx-en-Velin », Chris Laroche, 2005, Ed. Plon

Annexe 4 - Créer les conditions favorables au dialogue et « faire avec » plutôt que « faire pour » : les Universités Populaires d' ATD Quart Monde

Babette Guyot, membre d'ATD Quart Monde

Séance du 6 décembre 2007 et retours de membres du Conseil de développement ayant assisté à des Universités Populaires (séance du 17 janvier 2008)

Le mouvement « Aide à Toute Détresse » est initié par le Père Joseph Wresinki en 1957, il est à l'origine le Mouvement international ATD Quart Monde.

Les premières « rencontres avec le Quart Monde » ont lieu en 1972, elles deviendront par la suite les Universités Populaires ATD Quart Monde.

Points marquants :

- L'un des objectifs des Universités Populaires d'ATD Quart Monde est d'**aider les plus démunis à devenir acteurs, à retrouver la confiance, à s'exprimer et à dialoguer avec des personnes qui ne font pas partie du « même monde »**.
- Les personnes en difficultés sont vues comme **des partenaires** : elles échangent sur un sujet donné (par forcément en lien direct avec leurs difficultés) avec les bénévoles et élaborent collectivement une pensée partagée et un écrit (texte, chanson, pièce de théâtre...). Ces travaux sont présentés aux universités populaires régionales (3 à 4 fois par an en Rhône-Alpes) auxquelles sont invités des professionnels en lien avec le thème traité. Ces professionnels réagissent aux travaux présentés et dialoguent, répondent aux questions... Ainsi, **les personnes « sans voix » deviennent acteurs, militants... s'entraînent à la prise de parole, entraînement qui aide au retour de la confiance**.
- Il est nécessaire de créer les conditions favorables au dialogue : respect, patience, écoute, efforts et travail en amont pour la prise de parole, changement de regard sur les publics en difficultés... mais aussi **des lieux de rencontres** (comment se rencontrer ?) et **des objets de rencontres** (pourquoi se rencontrer ?).
- **« Faire avec » est toujours préférable au « faire pour »**.

En savoir plus :

www.atd-quartmonde.asso.fr/

Contact en région Rhône-Alpes :

ATD Quart Monde, 28 rue de l'Annonciade – BP 1078 – 69001 Lyon

04 78 39 34 30

atd.rhone-alpes@atd-quartmonde.org

Annexe 5 - Une préparation longue, collective et dans les quartiers pour un événement de renommée internationale : la conception et la réalisation du Défilé de la Biennale de la Danse

Mourad Merzouki, chorégraphe référent du défilé de la Biennale de la danse 2008
Séance du 7 février 2008

L'originalité du Défilé de la Biennale est qu'il est conçu et réalisé avec la participation de nombreux amateurs pendant l'année qui précède l'événement.

Points marquants :

- Cette initiative contribue à **l'expression de personnes diverses, qui en général participent peu aux manifestations artistiques et au débat public.**
- Cet événement est un moyen de **changer le regard des gens sur les habitants de Saint-Priest** (l'adolescent de banlieue devient un jeune artiste). Il permet de **rendre accessible un art à un public n'ayant pas cette culture et de partager un projet artistique dans son intégralité** (la danse mais aussi les décors, les costumes, les textes, les chants, etc.).
- Le Défilé permet de **rassembler des gens, qui ne se seraient a priori jamais rencontrés**, autour d'un projet commun motivant et favorisant **le brassage social.**
- Des ateliers réguliers permettent de **prolonger l'événement.**
- Le Défilé donne l'opportunité aux habitants de s'exprimer et de s'investir dans un projet, de **montrer que cela est possible : « donner un peu de rêve et cultiver l'imaginaire ».**

En savoir plus :
www.ledefile.org/

Annexe 6 - Le dialogue pour lutter contre les préjugés touchant les quartiers populaires et leurs habitants : le Collectif Parole de femmes Rhône-Alpes

Représentantes du Collectif
Séance du 7 février 2008

Le Collectif est né à Vaulx-en-Velin en 1994, mais il est aujourd'hui implanté dans de nombreuses communes et quartiers de la région Rhône-Alpes. Des échanges existent aussi avec des collectifs d'autres villes.

Le Collectif regroupe des femmes de toutes origines, visant à témoigner de la capacité d'expression et de mobilisation des quartiers populaires et de la façon dont ils parviennent ou non à se faire entendre de la société.

Points marquants :

- Un des principes du Collectif est de **partir d'une question individuelle** (par exemple, mon fils est en échec scolaire) **et d'en faire une question collective** (dans la mesure où l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans, comment faire ?) pour enclencher un processus de travail (création d'université populaire, collaboration avec un sociologue, dialogues avec les jeunes, rencontres d'élus, etc.) : **un grand nombre de vecteurs sont utilisés pour construire et diffuser une parole collective.**
- Il est important de **prôner la démocratie participative ascendante** : « *société civile, remuez-vous ; élus, ouvrez les oreilles !* » et mettre au cœur de la démocratie les plus marginalisés. Il ne s'agit pas de critiquer les institutions, les enseignants, etc. mais bel et bien de **valoriser les enfants des quartiers populaires et de lutter contre les stéréotypes.**
- Un des effets de la constitution d'un Collectif est la reconnaissance croissante au sein même du quartier : les messages passent peu à peu et le Collectif répond à de plus en plus de sollicitations d'institutions et d'autres associations.

En savoir plus :

Collectif Paroles de Femmes Rhône-Alpes
34, rue Casimir Périer 69002 Lyon
Tél : 04 78 37 15 44
collectifparolesdefemmes@hotmail.com

Annexe 7 - Quand la mixité sociale dérange les riverains... par Jean-Paul Bourgès

L'arrivée d'une réalisation d'Habitat et Humanisme dans un quartier équilibré
... un scénario immuable et tellement prévisible

Le plus souvent la réalisation ou la réhabilitation d'un ensemble de logements par Habitat et Humanisme (Rarement plus d'une vingtaine en un même lieu) déclenche une opposition, plus ou moins organisée de la part des voisins. Jamais la nature des futurs habitants n'est évoquée. Il ne s'agit donc, en apparence, que de problèmes de protection des sites ... alors qu'en réalité c'est la peur de l'arrivée de personnes confrontées à des difficultés économiques et sociales qui motive ces réactions. Elles s'expriment presque toujours autour de propos qui peuvent être résumés par la phrase classique : « Nous n'avons rien contre l'arrivée de ce type d'habitants, mais nous bloquerons ce projet qui ne respecte pas nos droits ».

Pourtant, bien sûr, Habitat et Humanisme ne présente jamais un projet contraire aux droits des uns et des autres. Bien évidemment aussi, Habitat et Humanisme ne recule jamais devant les pétitions et recours de ceux qui voudraient simplement « rester entre eux ».

La suite du scénario est toujours la même : le projet voit le jour, les résidents s'installent, le calme règne, des relations de voisinage s'instaurent et on voit même, parfois, des opposants notoires qui se mettent à fréquenter et même aider ces nouveaux lieux de vie.

Trois exemples de projets combattus :

- Une maison-relais de moins de 20 résidents, dans un village de 500 habitants à proximité d'Annemasse - Genève. Le projet sous forme de chalet savoyard typique, parfaitement intégré dans le paysage, reprenait à son compte un ancien lieu d'accueil. La mairie était au courant depuis le début, le projet répondait à une demande de la DDASS. La mairie n'a rien dit à la population, celle-ci a tardivement découvert le projet et s'est ému jusqu'à voir les parents d'élèves exprimer leur peur par une pétition en préfecture. Habitat et Humanisme a organisé une réunion publique pour donner les explications et préciser ses engagements, il y a eu, malgré tout, un recours contre le permis de construire... qui, évidemment, fut sans suites. Quelques mois après le voisinage est rassuré, de bons contacts existent entre les résidents et les voisins, une voisine, en instance de divorce, vient de demander à y être logée dès qu'une place sera libre.
- Dans le Gard, une ancienne maison de retraite devenue hors-norme permettait de réaliser une maison-relais grâce à une importante rénovation mais à l'intérieur des volumes existants ne nécessitant donc qu'une simple déclaration de travaux. Des voisins ont constitué un comité de quartier sur le site internet duquel on a pu lire : « Sur le fond, nous ne pouvons pas refuser que notre quartier "participe" à cette aide aux personnes en "grandes difficultés", en revanche nous contestons la forme ». Six mois après le démarrage de l'établissement, la « fête des voisins » se déroulait à la maison-relais autour de pâtisseries réalisées par les résidents et la presse locale, qui avait relayé l'opposition initiale, rendait compte de l'image positive de ce « vivre ensemble ».
- A Lyon, sur l'emprise d'une ancienne école privée, Habitat et Humanisme voulait réaliser une « maison intergénérationnelle » de 52 logements. Il y a eu un recours fondé exclusivement sur des problèmes de forme. Là encore le recours n'eut pas de suite. Depuis décembre 2007, la maison a ouvert avec son public mixte allant de jeunes travailleurs, en passant par des étudiantes en école d'infirmière, des jeunes mamans sans toit ni lieu d'accueil jusqu'à des personnes âgées, mais valides qui apportent la sagesse, l'écoute, l'affection à ceux qui n'ont pas toujours eu la chaleur d'un vrai foyer.

Tous ces exemples, pris dans une fort longue liste, montrent que le combat pour la mixité sociale doit être mené sans faiblesse et avec la certitude que l'issue est toujours positive tout autant pour ceux qui, grâce à cela, seront logés dans un environnement agréable et pour ceux à côté desquels ils seront logés et qui ont là une belle opportunité de progresser en humanité.

Annexe 8 - L'accompagnement social et humain pour aider les personnes à regagner leur autonomie : le Foyer Notre Dame des Sans Abri

Visite du Centre Gabriel Rosset, centre d'hébergement d'urgence du Foyer (Lyon 7ème) le 20 mars 2008

Sébastien Guth (salarié du Foyer), Michel Paillard et Xavier Levrat (tous deux bénévoles)

Le Foyer Notre Dame des Sans Abri est une association d'origine lyonnaise créée en 1950 par Gabriel Rosset, elle est reconnue d'utilité publique depuis le 15 mars 1957.

Les quatre missions du Foyer sont l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion des personnes sans domicile fixe.

Points marquants :

- **La question du logement apparaît comme la plus difficile** (plus encore que l'emploi) : l'hébergement d'urgence et l'hébergement d'insertion. Les deux se complètent et doivent permettre de « stabiliser/stopper la précarité » puis servir de « tremplin vers le milieu ordinaire ». En pratique, ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Le taux de rotation n'est pas suffisant.
- **Les accueils de jour doivent être davantage développés** car ils permettent aux travailleurs sociaux de réaliser un vrai travail avec les passagers : faire les papiers et les déclarations administratives à temps, faire les demandes d'aide au logement en bonne et due forme, etc., tout ceci permet de **recouvrer ses droits, de donner l'impulsion nécessaire à la réinsertion...**
- **Il manque des moyens d'accompagnement social**, il y a beaucoup de souffrances. N'importe qui ne devient pas sans-abri, c'est en général le résultat d'un lourd passif et le cumul de plusieurs problèmes : une enfance difficile, des problèmes familiaux, des dépendances notamment à l'alcool, des problèmes psychiques, la perte d'un emploi, une séparation, etc... **Lorsque ces problèmes ne sont pas traités à temps, ils s'amplifient, se cumulent et il est encore plus difficile d'en sortir sans aide extérieure.**
- Le constat a été fait à plusieurs reprises : **expérimenter des solutions grâce aux fonds propres du Foyer, puis aller démarcher les collectivités semble être une stratégie qui fonctionne.**

Chiffres clés :

100 salariés, 90 salariés en insertion

près de 1300 bénévoles

budget de 12 M euros

En savoir plus :

www.fndsa.org

Annexe 9 - Écoute, considération et projet artistique, des premiers pas vers un vivre ensemble : le Train de Nuit

Visite du Train de Nuit, le 25 mars 2008
Gérard RAULIN du Secours Catholique

Le Train de Nuit, ouvert en 1993, situé dans le 2ème arrondissement de Lyon est **un centre d'hébergement d'urgence qui accueille des hommes isolés en situation de précarité** demandeurs d'asile, personnes sans domicile fixe, jeunes, travailleurs pauvres...).

La gestion est partagée entre Habitat et Humanisme et le Secours catholique. Il est composé de deux unités complémentaires : **une unité d'insertion et un centre d'urgence** ouvert l'hiver dans le cadre du Plan Froid.

Points marquants :

- Dès la première nuit d'hébergement, les bénévoles cherchent à **connaître les besoins des bénéficiaires qui sont appelés les passagers**. Certains ne sont pas prêts ou ne veulent pas entrer dans un parcours d'insertion. Ceux qui souhaitent être suivis sur la durée peuvent ensuite être hébergés dans l'unité d'insertion en fonction des places disponibles.
- La reconnaissance de la parole des passagers passe par **l'écoute et la prise en compte de leurs propositions** pour organiser le lieu de vie, notamment sur les horaires d'ouverture et sur la durée de la résidence.
- Dans le cadre d'un projet artistique avec un photographe professionnel, les résidents du Train de nuit ont réalisé leurs propres clichés du quartier qu'ils ont commenté auprès des habitants et élus lors d'un vernissage de l'exposition à la mairie du 2ème. Cette expérience a été accueillie difficilement par certaines personnes, rappelant que **le dialogue ne s'improvise pas**.

Chiffres-clés :

40 bénévoles au total
30 places d'insertion :
24 places d'hébergement d'urgence dont 8 réservées au 115

En savoir plus :

<http://www.habitat-humanisme.org/rhone/nos-lieux-de-vie-durgence>

Pour voir quelques photos de l'exposition « Correspondance » de Cédric Lefèvre :
<http://cedriclefevre.free.fr/correspondances/Correspondances.html>

Annexe 10 - Implantation judicieuse, rencontres sur le terrain, partenariats avec d'autres structures : le Centre Social de Caluire

Anne SEVERAN GÉNOVÈSE, directrice du centre social depuis sa création jusqu'en 2009.
Séance du 27 mai 2009

Le centre social et culturel de Caluire est une association loi 1901. Le centre social et culturel de Caluire intervient depuis 2001 sur quatre quartiers classés dans le cadre de la politique de la ville. Les centres sociaux sont dépendants d'une zone d'influence, souvent un quartier de proximité - voire un quartier plus éloigné. Le centre social et culturel de Caluire est le seul centre pour une ville de 42 000 habitants. Sa double vocation, à la fois sociale et culturelle, lui confère la reconnaissance des différentes identités culturelles.

Points marquants :

- **Identifier en amont les inquiétudes des habitants** par un diagnostic de territoire et favoriser les rapprochements par un partenariat avec d'autres structures (foyer des sans abris, maisons de quartier, établissements scolaires, le Conseil général...) a permis de créer du lien social et **de briser l'isolement des populations. Après sept ans de pratique, le retour est satisfaisant.**
- Les animations réalisées **au pied de l'immeuble** ont été un bon outil de travail pour aborder les quartiers. Le centre social et culturel de Caluire a développé **une approche de terrain** par des rencontres et des échanges avec les publics concernés. Ce travail a permis de faire évoluer les pratiques et faire accepter l'implantation du Centre social sur le territoire : acceptation difficile car les dimensions morcelées et fragmentées du territoire de Caluire favorisent davantage le regroupement par quartier et zone d'habitation que l'appartenance à un collectif.
- **La proximité du centre social à la fois de zones d'habitat social et de zones pavillonnaires est une occasion pour créer la rencontre des publics.** À travers des échanges dans des espaces plus neutres, des personnes de catégories socioprofessionnelles, de pratiques et de cultures différentes sont parvenues à créer des affinités et du lien social.

Chiffres clés :

- 1 300 adhérents
- 106 bénévoles

En savoir plus :

<http://caluire-et-cuire.i-grandlyon.com/assos-158-themes-1535.html>

Annexe 11 - De l'accompagnement et du temps pour se reconstruire : les Maisons relais d'Habitat & Humanisme

Visite de la Maison des Halles (Lyon 1er) le 9 avril 2008 avec Marie-Andrée BUISSON et Jean-Paul BOURGES, d'Habitat & Humanisme - Séance du 16 juin 2009

L'association « Habitat et Humanisme », créée en 1985, cherche à faciliter l'accès à un logement décent à des familles ou des personnes seules en difficulté. A l'origine lyonnaise, l'association a considérablement élargi son champ d'action dès les années 1990. Aujourd'hui, elle est implantée dans toute la France et compte 43 associations locales réparties sur toute la France et regroupées en une Fédération nationale.

Les Maisons Relais sont organisées comme des pensions de Famille qui combinent des logements individuels permettant une certaine autonomie et des lieux collectifs gérés par une maîtresse de maison chargée d'assurer présence et écoute. Destinées à des personnes fragilisées, les Maisons Relais représentent **une étape, un temps** pour « se poser » dans un logement autonome chaleureux, pour se permettre de (ré)apprendre à habiter ou cohabiter.

Points marquants :

- Le fait de ne pas avoir de restriction de durée de l'hébergement et de posséder son chez soi permet aux résidents de **se reconstruire**, de prendre le temps pour pouvoir penser, construire des projets mais aussi de reprendre confiance en soi et dans le monde du travail.
- La maison relais est un moyen de **reconstruire une sociabilité** : si la proximité peut être vécue parfois comme une contrainte, elle constitue aussi un moyen pour lutter contre l'isolement. La solidarité est primordiale dans la mesure où la plupart des personnes a besoin d'être entouré : « On s'entend bien, ici on s'inquiète de son voisin... On partage le pire et le meilleur ».
- La structure polyvalente associant logements privés et parties communes ainsi que **l'accompagnement** par un(e) responsable de maison et des bénévoles permet de créer un environnement sécurisant et d'offrir des chances de réinsertion durable.
- Selon les maisons, différents types de publics sont accueillis : personnes isolées et/ ou couples (Maison des Halles), personnes âgées, jeunes travailleurs, mères avec enfant(s) (Maison Christophe Mérieux) dans une optique de **mixité intergénérationnelle**.
- L'insertion dans le quartier passe par la présence de personnes extérieures (animateurs, partenaires, bénévoles accompagnants, voisinage..) facilitant **le développement de relations de proximité**.

Chiffres clés :

- 1600 bénévoles et 120 salariés en France - 290 bénévoles et 49 salariés dans le Rhône
- 8000 familles logées depuis la création de l'association en 1985 - 3372 dans le Rhône
- 1233 logements propriétés foncières d'Habitat et Humanisme - 533 dans le Rhône
- Une vingtaine de logements (Maison des Halles : 23 logements et 27 résidents)

En savoir plus :

www.habitat-humanisme.org/rhone/accueil

Annexe 12 - Épauler le réseau associatif local et expérimenter la mixité avec les jeunes : le Pôle Développement Local de Bioforce

Séance du 26 novembre 2009

Julie THURIERE et Marine GAMON

L'Institut Bioforce Développement est un institut de formation et d'orientation professionnelle qui poursuit deux objectifs : améliorer la pertinence des actions de solidarité et accroître l'efficacité des actions de santé publique. Cette association a été créée en 1983 par Charles Mérieux et est implantée depuis 1986 sur le Plateau des Minguettes à Vénissieux.

En 2006, la création du **Pôle Développement Local** vise à répondre de manière structurée et concertée aux problématiques des quartiers prioritaires et à ancrer Bioforce comme acteur du territoire. En 2007, le Pôle Développement Local intègre le CUCS de Vénissieux et structure ses activités autour de deux axes d'actions :

- le renforcement de la dynamique des structures locales de solidarité par l'implication des élèves de Bioforce ;
- la promotion des valeurs de solidarité et de citoyenneté auprès des jeunes des quartiers populaires.

Points marquants :

- La mixité ne se décrète pas. Le concept de mixité y est appréhendé non comme une condition imposée mais comme **une approche intégrée du vivre ensemble. Elle se vit au quotidien et doit être « animée »**. Le pôle Développement Local joue un rôle d'intermédiaire entre les concepteurs de politiques et les organisations de terrain en favorisant le dialogue et les synergies entre partenaires.
- La mixité s'expérimente à plusieurs niveaux : **en interne** à Bioforce dans le quotidien et dans la formation des élèves de Bioforce (tous âges, toutes nationalités, tous parcours de formation, toutes expériences de vie...), **sur le quartier, dans les partenariats développés : mixité des structures** (groupes informels, associations d'habitants, associations professionnelles, institutions publiques) et **mixité des publics concernés** (habitants, enfants, SDF, personnes en insertion, personnes handicapées...).
- **Amener les jeunes à expérimenter la mixité** dans un milieu différent et à changer leur regard pour mieux appréhender l'autre par le biais de **séances de sensibilisation** sur des thèmes variés (interculturalité, lutte contre les discriminations et les préjugés) ou d'**un concours solidaire** : les jeunes deviennent acteurs de leur territoire en créant des projets de solidarité locale et rencontrent de multiples acteurs (entreprises, fondations, collectivités territoriales, structures sociales).
- **Créer les conditions favorables de rencontres entre les acteurs** est un point essentiel pour le Pôle Développement Local qui passe par différents biais : la conception du bâtiment par exemple (l'architecture du lieu envoie des signes d'ouverture sur le quartier et n'est pas un bunker), l'organisation de journées et d'événements, le prêt de salle, etc.

Chiffres clés :

- 250 apprenants par an sur 6 à 9 mois ;
- Au sein des promotions : 70 % de Français, 30 % d'Étrangers (17 nationalités) ;
- 700 collégiens et lycéens de Vénissieux sensibilisés aux notions de citoyenneté et solidarité ;
- Ressources humaines du Pôle de développement local : 2 salariées, 2 personnes effectuant leurs services civils volontaires et des stagiaires.

En savoir plus :

www.bioforce.asso.fr

Annexe 13 - Un jardin associatif qui rayonne dans son quartier : l'Îlot d'Amaranthe, jardin partagé par l'association Brind'Guill

Ségolène Barriquand, présidente de l'association Brin d'Guill et Pierre Michel, « jardinier amateur » et membre du CA

Visite le 16 décembre 2009

Projet de jardin associatif lancé en 2004 par l'association Brind'Guill, née la même année
L'idée de départ était de se retrouver pour jardiner des parcelles à l'abandon du **quartier de la Guillotière (Lyon 7ème) : « la production sert à l'échange et non à manger ».**

Ce projet essaime dans le quartier de la Guillotière avec la complicité du Conseil de quartier, du bistrot « Chez Thibault », des « Petits Brins Zurbains », etc.

Points marquants :

- La **mixité intergénérationnelle** est incontestable sur les jardins : retraités, adultes, jeunes adultes, enfants s'y retrouvent. De nombreuses professions sont représentées également parmi les adhérents de Brin d'Guill.
- Le dialogue avec les personnes sans-abri du quartier et les jardiniers s'est peu à peu instauré. Le banc public situé devant le jardin -et voulu par l'association- est utilisé fréquemment par des personnes sans-abri. Du temps, beaucoup de dialogue et de patience ont été nécessaires pour que les sans-abri laissent l'endroit propre, jettent leurs bouteilles et canettes dans les containers, n'aient pas de paroles déplacées vis-à-vis des femmes venant seules travailler sur les jardins, etc. Des limites ont du être fixées, en particulier lorsque l'alcool rend impossible tout échange (ex.: refuser l'accès aux jardins si les personnes ont trop bu). **Jardiniers et sans-abri se sont petit à petit apprivoisés et respectés**, les uns et les autres se reconnaissent et se saluent régulièrement.
- L'association a su créer **les conditions favorables au dialogue** (patience, pédagogie, invitation à participer...) avec des personnes pas toujours convaincues de l'intérêt des jardins ou peu respectueuses des travaux effectués, en particulier au début de l'aventure.
- Il a fallu **du temps** pour que les jardins soient respectés comme tels, que les jardiniers et les riverains se connaissent et se reconnaissent... Après plusieurs années, les adhérents doivent encore faire face à des périodes de détérioration et **toujours restés vigilants**, expliqués, etc.
- En revanche, sur les jardins, **toutes les origines ethniques ne sont pas ou très peu représentées** : les personnes d'origine maghrébine, africaine ou encore asiatique sont absentes. Grâce à un conseil de jardinage ou une demande de feuilles de menthe, des conversations se créent parfois mais ne suffisent pas apparemment à susciter l'envie de rejoindre plus activement Brin d'Guill.

Chiffres clés :

50 adhérents à l'association (dont des familles)

une centaine de personnes, toute génération confondue, « circulent » sur les jardins.

En savoir plus :

www.brindguill.org

Annexe 14 - Se former pour gérer et accompagner la mixité : l'expérience du centre de ressources des gardiens HLM de Vaulx-en-Velin - Contribution individuelle de B. Voisin

L'an dernier, le centre de ressources HLM Vaulx-en-Velin, créé par et pour les gardiens, fêtait ses dix ans d'existence. Le centre, peu connu, constitue pourtant une des expérimentations les plus intéressantes, et les plus riches humainement, de la Politique de la ville dans l'agglomération lyonnaise. Aujourd'hui, le stade de l'expérimentation est dépassé et le centre intervient auprès de plus de 120 gardiens. Il a transféré une partie de son action sur Vénissieux.

Dans les quartiers et dans le logement social, la mixité existe et revêt plusieurs dimensions. Dans les immeubles peuvent coexister des ménages d'ancienneté, de composition, d'origine, de niveau socio-économique,... différents. Dans les espaces communs et les espaces publics, cohabitent adultes, jeunes, adolescents et classes d'âge enfantines. Les rapports de genre influent aussi sur les comportements et les pratiques quotidiennes. Les règles établies à un moment peuvent être remises en cause à tout moment par la venue de nouvelles familles ou par les difficultés rencontrées par telle ou telle catégorie de résidents.

Le maintien du « vivre ensemble » dépend souvent de la présence de tiers médiateurs, capables de se mobiliser pour faire vivre la mixité au quotidien. Ces médiateurs peuvent être des habitants bénévoles – adultes relais ou correspondants d'allée -, des militants associatifs, des représentants de locataires, des travailleurs sociaux, mais aussi les gardiens d'immeubles. Les gardiens sont souvent en première ligne pour faire face aux multiples contentieux de proximité susceptibles de dégrader les relations dans l'immeuble ou le proche quartier. Les petites dégradations, les malentendus, les incivilités plus ou moins graves, plus ou moins conscientes, peuvent dégrader rapidement l'ambiance des relations de voisinage.

Le centre de ressource a été créé à l'initiative d'ABC HLM qui regroupe les bailleurs sociaux de l'agglomération. A travers les formations qu'il organise, le centre de ressources, aide les personnels de proximité, dont les gardiens d'immeuble, à gérer les conflits rencontrés sur leur lieu de travail et à apparaître comme une profession à part entière. Il les aide à surmonter « l'impression de subir les problèmes des locataires, de nettoyer et rien d'autre » pour développer une autre dimension de leur travail. Il les aide gérer les situations difficiles, à mobiliser leurs propres ressources pour intervenir sur « la relation » qui est au cœur de leur métier. « Il y a beaucoup de diversité dans nos quartiers, il faut véhiculer un esprit d'échange et de partage pour améliorer le quotidien. Du moment que les locataires voient que vous ne trichez pas, tout est question de confiance » témoignait l'un d'eux.

La formation des gardiens et leur professionnalisation sont aujourd'hui un atout dans la gestion de proximité des organismes. Leur rôle sur le terrain est incontournable. Plusieurs lois l'ont rappelé. Les formations inter-organismes dispensées par le centre s'inscrivent dans cette perspective.

Elles s'adressent souvent conjointement à d'autres professions de proximité comme des éducateurs, des médiateurs ou des policiers. Elles reposent sur un triptyque :

mobiliser ses ressources (pour gérer son stress, gérer des conflits, mieux communiquer, dans un contexte souvent difficile) ;

travailler avec les partenaires (pour résoudre des problèmes, en prévenir, initier des fonctionnements transversaux interprofessionnels) ;

connaître l'environnement juridique de sa fonction (pour répondre à des questions posées par les locataires, situer sa pratique dans un cadre réglementaire, appréhender les limites de son intervention, notamment pour ce qui concerne les questions de sécurité).

Après les formations, un accompagnement méthodologique (démarche d'analyse de problèmes) assumé le plus souvent par l'initiateur-expérimentateur du centre, Philippe Brusson, permet aux gardiens de travailler sur des problématiques communes qui pourront déboucher sur des solutions et des actions concrètes.

A terme, les gardiens deviennent des partenaires à part entière des autres intervenants du quartier. A Vaulx-en-Velin, une dizaine de gardiens pionniers ont été à l'origine de la création d'un réseau d'échange partenarial à l'Écoï et la Thibaude et d'une démarche partagée d'amélioration des points noirs du quartier aux Noirettes. Ces actions rassemblent, à tour de rôle, une quarantaine d'acteurs représentant une vingtaine de métiers de proximité différents. Une manière innovante d'assurer au quotidien le « vivre ensemble » et de faire vivre la mixité dans les quartiers de la Politique de la Ville.

Bruno Voisin, sociologue à l'Agence d'urbanisme.

Éléments financiers

Le centre de ressources est financé conjointement par l'État (45 %), la communauté urbaine (45 %) et les organismes HLM (10 %). Les financements des actions de formation sont assurés par le Fonds d'Intervention HLM (partenariat avec l'Union HLM), et ceux de la politique de la ville (État, Région, Communauté Urbaine et/ou ville de Lyon), avec une participation directe des organismes HLM locaux.

Source

BRUSSON, Philippe DECOSTER, Laurence, CR'DSU, La formation des acteurs du développement social et urbain. Accompagner les pratiques, adapter les métiers et les systèmes d'intervention, CR'DSU in Les cahiers du DSU, 2002/03 (France), n°33, p.11-1

Contact :

Philippe BRUSSON, coordonnateur du centre de ressources "HLM Vaulx"

Tél. : 33 (0)4 78 77 01 14

mail : p.brusson@arra-habitat.org

Annexe 15 - Le rôle du travail et de l'emploi dans la mixité sociale - Contribution individuelle de P. Grandjean

Le texte principal a surtout abordé la mixité par rapport à l'habitat. Cette fiche vise à compléter la contribution en présentant quelques réflexions sur la mixité sociale dans les lieux de travail.

1. Le lieu de travail, premier espace de la mixité

Certes, le lieu de travail a d'abord été considéré comme le premier espace du mélange, et donc de la confrontation (de la « lutte ») des classes...

Concrètement, aujourd'hui, on peut constater que l'organisation de l'entreprise favorise plus ou moins la mixité : selon le **degré de hiérarchisation** des postes, elle permet plus ou moins le mélange des catégories sociales ;

On note actuellement **une évolution sensible** dans les pratiques de management : le développement de l'autonomie des ateliers ou cellules de travail, notamment, et l'organisation par projet, peuvent favoriser le mélange et la collaboration de personnes d'origines différentes.

2. L'accueil des exclus et des minorités

Les campagnes de lutte contre **les discriminations** ont eu le mérite de mettre en lumière tous les obstacles qui s'opposaient à une véritable mixité sociale, n'excluant pas les minorités ethniques ou « de genre » (c'est-à-dire liées au sexe des personnes).

L'accès des femmes à tous les postes et tous les métiers est une chose théoriquement acquise, mais qui ne va pas sans inégalités dans les affectations et les rémunérations.

Par ailleurs, les opérations plus récentes, centrées sur l'obligation de « **diversité** », contribuent à faire prendre conscience des progrès qui restent à faire dans le domaine de l'accès des minorités au travail et à l'emploi.

Enfin, mentionnons, pour être exhaustifs, les efforts menés par les pouvoirs publics et les structures « **d'insertion par l'économie** » pour lutter contre l'exclusion des personnes en difficulté.

A recommander particulièrement aux responsables de collectivités locales : les clauses d'insertion dans les marchés publics, qui sont devenus un outil efficace d'insertion ou de réinsertion des populations fragiles ou éloignées de l'emploi.

3. L'organisation de la ville

Le « **zonage** » est un concept qui reste à la base de l'aménagement urbain : il vise à séparer les zones d'habitat et les zones d'activités. Mais il s'applique aussi pour les différents types d'activités : zones industrielles lourdes (exemple : chimiques), zones pour industries classiques ou légères, zones artisanales, zones commerciales, zones de services et de bureaux,...

Cette distinction reste pertinente s'il s'agit d'éloigner les habitations des installations nuisantes.

Mais elle ne se justifie pas pour les installations non nuisantes : il convient, au contraire, de **faciliter la mixité des activités**, pour encourager la rencontre, et donc le "vivre ensemble".

Dernière remarque : Si les secteurs d'habitation à caractère social (Hlm...) se trouvent à proximité des zones industrielles (exemple : dans l'est lyonnais,...), la ville se trouve, de fait, organisée de manière ségrégative.

Annexe 16 - La Duchère... accompagner la rénovation urbaine - Contribution individuelle d'A. BOUSQUET

Ce quartier de Lyon 9ème est un Grand Ensemble, bâti dans les années 1960. Il a pu héberger jusqu'à 20 000 habitants dans les premières années (12 000 actuellement).

Il a connu durant les 15 premières années une assez grande mixité dans son peuplement tout en comprenant 80 % de logements sociaux. Puis cette mixité s'est amenuisée et l'objectif de la Ville de Lyon, aidée par l'ANRU, est de retrouver un meilleur équilibre avec 60% de logements sociaux.

Un « Grand Projet de Ville » est en cours avec un programme de démolition-reconstruction sur 10 ou 15 ans. A terme 1500 logements sociaux seront démolis et l'on reconstruit des logements en accession à la propriété, du locatif intermédiaire et quelques logements sociaux. De nouvelles catégories de population sont appelées à venir habiter sur ce site.

En même temps, une recomposition du quartier est en cours : avec de nouvelles avenues, des places publiques, des relocalisations de certains équipements, des commerces en pied d'immeubles.

Les conditions d'une mixité sociale seront alors sans doute réunies :

- diversité d'habitats et diversité de populations,
- transports en commun déjà bien présents, qui irrigueront alors davantage le centre du quartier,
- nombreux équipements sociaux-éducatifs, entièrement renouvelés pour certains,
- nouvelles places publiques qui pourront inviter à des rendez-vous culturels innovants.

On peut cependant regretter une mixité sociale, obtenue certes dans une vue d'ensemble du quartier, mais avec une concentration des immeubles neufs essentiellement sur un site : ce qui ne conduit pas à une mixité totalement intégrée dans le tissu urbain.

Mais tous ces atouts vont-ils produire ce « vivre ensemble » que tous espèrent ?

Lorsqu'on interroge les habitants au cours d'enquêtes « micro-trottoir », ils appellent de leurs vœux ce vivre ensemble, ce climat de convivialité et de solidarité qui a été de toujours l'un des traits les plus marquants sur ce quartier et leur crainte aujourd'hui est que ce quartier soit perdant sur cet aspect.

La mobilisation reste à produire afin que chaque habitant se sente responsable et porteur d'un vivre ensemble harmonieux. Si chacun se referme sur son petit immeuble avec en plus des fermetures physiques – comme des barrières ...- , si l'on ne fréquente pas les écoles du quartier, si l'on s'arrange pour faire ses courses hors du quartier, si l'on se désintéresse de ce qui se vit au sein des équipements, si l'on ne participe pas aux fêtes ... où se fera la rencontre entre les résidents aux passés et cultures différentes ?

Tout est à construire !

La Duchère peut être considérée comme un observatoire de la mixité sociale et du vivre ensemble, mais il est urgent de s'en préoccuper au plus vite, sinon les habitudes se prennent vite... et il ne faudrait pas que se produise une coupure entre nouveaux habitants et anciens résidents, entre nouveaux propriétaires et habitants des HLM.

**Annexe 17 : Les médiathèques, espaces publics du lien social et creusets
d'un savoir renouvelé
Contribution individuelle de P. BAZIN**

Le rôle de plus en plus évident que jouent les bibliothèques et les médiathèques publiques comme espaces d'intégration et de lien social tient à plusieurs facteurs :

- elles s'inscrivent dans la proximité, à l'échelle des quartiers, et accueillent librement et gratuitement tous ceux qui veulent entrer (ce sont les seuls lieux de cette nature). Elles ne sont pas, pour autant, repliées sur elles-mêmes, mais, au contraire, ouvertes sur le monde grâce à leur offre documentaire et à Internet
- leur offre culturelle recoupe tous les centres d'intérêt (de la littérature à la vie pratique en passant par la musique, le cinéma ou la bande dessinée) et s'adresse à tous les publics, quels que soient les âges ou les appartenances socioculturelles
- elles proposent des accompagnements personnalisés à diverses pratiques culturelles ou éducatives : aide à l'usage des NTIC dans les espaces numériques, aide aux devoirs dans certains cas, animations autour des livres, sensibilisation des tous petits et de leurs parents à l'univers du livre, médiation dans et hors les murs en direction des publics en difficulté ou empêchés, portage et lecture à domicile pour les personnes âgées ou handicapées, documentation sur l'emploi et les formations, etc. ...

A Vénissieux, Lyon, Villeurbanne et dans toutes les communes du Grand Lyon, les bibliothèques et médiathèques sont des lieux de convivialité, qui accueillent, en moyenne, plus de 40% de la population et où la mixité socioculturelle et générationnelle s'exprime naturellement. De ce fait, elles favorisent l'émergence d'un savoir ouvert et pluriel, en phase avec les enjeux du monde d'aujourd'hui.



conseil de développement
PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER
GRANDLYON



Contact :

Coordination rédactionnelle :

Emmanuelle Gueugneau - Mission Participation citoyenne

Caroline Januel - Veille / Rédaction / Réécriture



Direction de la Prospective et du Dialogue Public

Mission Participation citoyenne

Courriel : conseildededeveloppement@grandlyon.org

Tél. : 04 78 63 41 82

Web du Conseil de Développement du Grand Lyon

www.grandlyon.com/conseildededeveloppement